



## COLLOQUE

# « QUELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA FRANCE DE DEMAIN ? » LE 08 DÉCEMBRE 2021

---

## MOT D'ACCUEIL

**Maître Philippe LAVEIX,  
Président du Think Tank Territoire et Consciences et  
Notaire à Sauveterre-de-Guyenne (33)**

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis très heureux de vous accueillir pour ce dernier colloque de l'année 2021, portant sur le sujet : Quelle transition énergétique pour la France de demain ? Je suis très fier et honoré en ma qualité de Président du Think Tank Territoire et Consciences, de vous réunir ici à l'Hôtel de l'Industrie, en présentiel, ou en visioconférence, pour débattre de ce sujet avec des élus nationaux, des élus régionaux, des journalistes, des notaires, des professionnels de l'énergie ou d'autres personnes, simplement intéressées par le sujet de la transition énergétique.

On en parle tous les jours, mais je suis certain qu'ici, aujourd'hui, vous entendrez autre chose. À l'occasion de fonctions que j'ai eues au Conseil Supérieur du Notariat, c'est avec une quinzaine de notaires de toute la France que nous avons eu pour ambition de créer ce Think Tank dédié aux

mutations et aux enjeux de notre Territoire. Les notaires occupent tout le territoire français : Paris, les grandes métropoles, les villes moyennes, les capitales départementales, ainsi que le monde rural. Au contact de publics très divers, ils cultivent au quotidien un regard unique sur la vie du Territoire

En effet, nous sommes 15 000 notaires et plus de 60 000 collaborateurs à écouter et accompagner 20 millions de Français qui poussent chaque année les portes de nos études pour nous parler des problématiques qu'ils rencontrent et de leurs projets. Ils sont pères ou mères de famille. Ils sont entrepreneurs, agriculteurs, maires. Ils veulent réaliser un projet immobilier ou préparer une transmission. C'est la raison pour laquelle le Congrès des Notaires de France, chaque année depuis plus d'un siècle maintenant, présente des travaux et des propositions très concrètes d'amélioration de notre droit sur des sujets aussi diverses que toujours attachés directement ou indirectement à une question de territoire.

Pour preuve, les travaux ont porté en 2021 sur « Le numérique, l'homme et le droit » ; en 2020 « Protéger les personnes vulnérables, les proches, le logement et les droits » ; en 2019, « L'international, s'orienter, rédiger, vivre à l'international et contracter » ; en 2018 « Demain, le territoire : l'agriculture, l'énergie, la ville et le financement ». Emmanuel Clerget en parlera bien mieux que moi, puisqu'il en était le Président.

C'est d'ailleurs à ce Congrès que nous avons été envoûtés par les explications si simples de Pierre Rabhi, qui vient de nous quitter. Il avait écrit *La convergence des consciences* : Peut-être est-ce un hasard ? C'est d'ailleurs depuis ce Congrès que nous nous sommes appuyés sur l'équipe pour constituer notre association, en choisissant de laisser le territoire au singulier plutôt qu'au pluriel. Partant de l'idée que notre territoire est unique, car quelle que soit la densité dans une zone géographique déterminée les problématiques sont les mêmes.

On parlera toujours des questions de déplacement, de pauvreté, d'accès à la santé, à l'enseignement, à la culture, au commerce, de logements, de revitalisation des cœurs de ville et des bourgs et des conséquences de l'artificialisation des sols. Ainsi, partout, ce sont les mêmes questions qui se posent. Ce sont seulement les ratios et les proportions qui changent... Alors, pour expliquer et échanger sur le territoire, nous avons voulu partager avec d'autres experts sur ces sujets.

Il n'y a pas d'idéologie dans notre démarche. Nous nous basons sur des constats, des propositions et des conclusions qui sont souvent nuancées et parfois même différentes que celles attendues. Nous avons été rejoints à différentes occasions pour élargir notre horizon, par des architectes, des urbanistes, d'autres juristes, avocats, magistrats, professeurs d'université, généalogistes, maires ou parlementaires, journalistes et sociologues. Nous nous sommes lancés dans des colloques pour enrichir le contenu de notre production intellectuelle que vous retrouverez sur le site internet de Territoire et Consciences.

Depuis 2019, nous avons présenté plusieurs colloques. Le premier se tenait à Paris, à l'Hôtel de l'Industrie, sur l'agriculture urbaine, c'était en juillet 2019. Le second était à Bordeaux, à l'Hôtel du Département, sur la revitalisation des cœurs de ville, avec des acteurs reconnus : Universitaires, architectes, élus, Président des Scot de France et responsables de zones commerciales. Un troisième webinaire s'est tenu sur l'international (nous sommes en effet passés sur un autre format, au vu des contraintes sanitaires) : « Territoires, personnes d'ici et d'ailleurs ». Ont participé des universitaires, mais aussi une magistrate spécialisée sur les questions d'immigration, un généalogiste, Guillaume Roehrig, ou encore le Vice-Président de la commission des Affaires Étrangères au Sénat.

Cette année, compte tenu des incertitudes sanitaires, nous avons poursuivi le format des webinaires avec un dernier colloque aujourd'hui ici à Paris. Nous en avons organisé un premier, sur la question de l'urbanisme commercial, dont le sujet était d'actualité évidente, à l'heure où médias et élus se questionnent sur l'avenir de nos centres-villes de métropole, de nos villes moyennes et de nos villages. Nous avons donc présenté : « Quelle place pour l'immobilier commercial à l'heure de la sobriété foncière ? ».

Le professeur Cyril Nourissat, a animé ce colloque en présence de Jean Girardon, Président de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial et professeur à la Sorbonne, le Directeur du groupe Apsys, qui a réalisé un centre commercial en Pologne de 200 000 mètres carrés et plus connu à Paris pour la réalisation du centre Beaugrenelle. Nous avons pu conclure que les temps avaient changé et que priorité était donnée à la réhabilitation de l'existant afin de lutter contre l'artificialisation des sols.

Et puis, un deuxième webinaire a évoqué : « L'exode urbain : Mythe ou réalité ? ». Quels sont les profils qui quittent les métropoles pour s'établir dans les villes préfectorales, dans les villages ou dans nos campagnes ? Pourquoi et comment ? Quels en sont les effets ? Nous avons été accompagnés dans cette réflexion par la Vice-Présidente de Dijon Métropole, le rédacteur en chef de la revue *Néoruraux*, la porte-parole du groupe Se Loger, ainsi que le responsable de l'activité immobilière du Conseil Supérieur du Notariat. Alors, mythe ou réalité, l'exode urbain est sans doute un phénomène, voire même un épiphénomène, qui pourrait se prolonger toutefois dans les années à venir.

Nous avons enfin voulu terminer l'année 2021 sur le thème de la transition énergétique, parce que nous souhaitions parler et confronter des propositions issues de deux congrès : celui sur le territoire que j'ai cité tout à l'heure et celui sur la protection, avec des experts éminents ayant accepté d'animer le débat aujourd'hui. Pour finir, je veux saluer personnellement Madame Corinne Lepage, Grand Témoin, Monsieur Alain Lebœuf, Monsieur Frank le Baron, Monsieur Jean-Charles Colas-Roy et Monsieur Alexandre Roesch, ainsi que mes amis notaires, Antoine Gence, Anne Muzard et Antoine Teitgen.

Je veux enfin remercier Jean-Marie Vinas et son équipe Hâ-Hâ & Associés pour toute l'organisation de ce colloque et enfin, notre Délégué Général, Aymar de Germay, sans qui rien n'aurait pu se faire depuis quelques temps. Je voudrais conclure par un mot d'un de mes philosophes préférés, Michel Serres, tintinophile comme moi : « Ce qui fait le plus de bruit suit l'air du temps et ne saurait le précéder. Or, ce qui annonce un temps nouveau arrive toujours comme un souffle subtil de vent, doucement, sans grand tapage. »

Et si la grande transition énergétique que l'on attend n'était pas celle que l'on croit ? Alors, place au débat. Je donne la parole à Emmanuel Clerget, à qui je laisse le soin de présenter nos intervenants.

**Me Emmanuel CLERGET,  
Notaire à La Charité-sur-Loire (58), Président du  
114ème Congrès des Notaires de France "Demain le  
Territoire"**

Merci, cher Philippe. Quelle transition énergétique pour la France de demain ? Vous admettez avec moi qu'il faut une certaine audace, voire présomption, pour embrasser un tel sujet en moins de trois heures. C'est pourtant le défi auquel nous sommes heureux de vous convier cet après-midi. Il nous fallait un Grand Témoin, quelqu'un à l'engagement sans faille, dans sa profession d'avocate, dans des procès aussi célèbres que celui de l'Amoco Cadiz, de l'Erika, mais aussi politiquement, à travers son engagement dans le Gouvernement d'Alain Juppé, mais également par la création de son propre parti.

C'est un immense plaisir de vous retrouver, Mme Lepage, puisque vous étiez déjà venue à Cannes. Je vous laisse la parole en tant que Grand Témoin pour ouvrir ce colloque.

**Madame Corinne LEPAGE,  
Avocate, ancienne Ministre de l'Environnement**

C'est un grand honneur et un grand plaisir pour moi d'intervenir aujourd'hui devant vous en tant que Grand Témoin sur un sujet qui est effectivement très important. Mais avant de parler de transition, je voudrais dire combien je trouve importants les deux mots que vous avez réunis dans votre Think Tank, c'est à dire « consciences » et « territoire ». « Consciences » parce que la prise de conscience est à la base de tout. On assiste à un emballement actuellement, non pas au sens où l'on est ravis, mais au sens d'accélération, de tout ce qui concerne la transition, pas seulement énergétique, mais aussi économique et sociale, sociétale et financière.

Cette prise de conscience peut mener, dans le bon sens du terme, à l'action, mais aussi à la tétanisation. En effet, une étude, dont on a beaucoup parlé, a été faite auprès de jeunes de onze pays, essentiellement en voie de développement : 75% d'entre eux considèrent que leur avenir est terrifiant.

Nous, les aînés, avons donc des questions à nous poser. Et effectivement, le degré d'urgence auquel nous sommes parvenus aujourd'hui peut avoir un côté totalement tétanisant. Je veux être positive, donc je ne vais pas rentrer dans le détail de ce que l'on sait, mais c'est tout de même extrêmement préoccupant, sachant que l'histoire a été écrite au moins jusqu'à 2035. Nous aurions beau faire tout ce que l'on veut jusqu'à 2035-2040, l'histoire est écrite. C'est-à-dire que si les émissions produites jusqu'à maintenant conditionnent ce que nous vivons là, alors ce que nous sommes en train de faire maintenant, c'est pour l'après. Il faut en être conscient.

Il faut être conscient aussi que pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, deux territoires sont devenus totalement inhabitables. Un au Pakistan et un autre au Moyen-Orient, pour une raison très simple : la régulation de la température de notre corps fait que nous ne pouvons pas supporter une température très élevée avec une humidité très élevée, car on ne transpire plus, ce qui entraîne la mort.

Malheureusement, ces deux zones, avec la hausse de la température et la hausse de l'humidité, sont devenues totalement inhabitables. Si l'on va vers un monde avec quelques 4 degrés supplémentaires, un tiers environ des surfaces de la planète auront une moyenne de 29 degrés alors que la vie se développe bien entre 11 et 15 degrés. Le problème est là.

Vous ajoutez à cela l'augmentation du niveau des océans et vous voyez ce que cela fait en termes de mouvements de population. Ce que l'on voit actuellement, tous ces drames, laissent beaucoup de gens indifférents : Les drames que nous voyons dans la Méditerranée, maintenant dans la Manche... Mais ce n'est rien à côté de ce que l'on va vivre. D'autre part, c'est un bouleversement en termes d'alimentation dans le monde. Pour la première fois depuis longtemps, cette année, nous avons manqué de blé dur, car les conditions météorologiques de cette année 2021 ont été telles que nous n'avons pas pu cultiver dans les conditions dans lesquelles on cultivait auparavant.

Je m'arrête là parce qu'encore une fois, je pourrais continuer comme ça des heures durant. Donc, plus on prend conscience de cela, plus on est tétanisé en se demandant quoi faire. Cela se traduit dans ce que l'on appelle aujourd'hui l'éco-anxiété.

C'est une forme de déni, reniant la gravité des faits, dans une forme de mépris, à mon avis, criminel : « *Chacun son problème. Après moi, le déluge.* ». Mais cela peut se traduire aussi par une réaction de responsabilité, de dignité de ce qu'est l'humain, se disant : « *Je ne peux pas laisser faire ça et donc*

*je dois, là où je suis, m'impliquer pour changer les choses.* ». D'où, effectivement, les valeurs et l'éthique.

Ensuite, pourquoi le territoire ? Parce que c'est là que ça se passe. Glasgow a été un excellent exemple de ce que les États arrivent, au niveau des conventions internationales, à négocier entre eux : certains veulent aller très vite et très loin parce qu'ils vont disparaître. Désignés sous le nom d'AOSIS, ce sont les petits États insulaires condamnés à la disparition. Ils veulent donc des indemnités, ils veulent aller se réinstaller ailleurs, parce qu'ils n'y sont pour rien. Et puis des États pétroliers veulent continuer autant que possible sur la ligne actuelle, même si, dans le même temps, ils investissent sur le renouvelable. En effet, les investissements se font dans ces pays-là. Par contre, au niveau des collectivités territoriales, des entreprises et du système financier, les choses changent et, en ce qui nous concerne, au niveau des territoires. Effectivement, les nouvelles manières de vivre, de produire, de fabriquer de l'énergie, se construisent sur les territoires. Donc, lier la prise de conscience avec le territoire est quelque chose d'absolument essentiel.

Je voulais exprimer ces quelques mots d'introduction avant de continuer, bien que je n'aurais pas la prétention de répondre. Quelle transition pour la France ? C'est un sujet éminemment essentiel et selon mon avis, qui devrait être débattu de manière extrêmement démocratique.

La Commission Nationale du Débat Public a publié un avis, il y a quelques jours, en demandant à ce qu'il y ait un débat public national sur les orientations énergétiques. Cela me semble absolument indispensable, parce que nous ne nous engageons pas tant pour nous, que pour nos enfants et nos petits-enfants. Donc, demandons à ceux qui sont là de prendre part aux débats et de prendre une part de responsabilité dans les choix qui seront faits.

Il est facile de critiquer les choix qui sont faits, alors que prendre en considération les différents éléments à venir, lorsque l'on prend des décisions de cette nature, est quelque chose de beaucoup plus délicat. Il y a, en premier lieu, à prendre en considération la souveraineté nationale. Deuxièmement, la question du coût est également à prendre en compte. Enfin, se pose la question de l'intérêt national dans les différentes filières qui pourraient se mettre en place.

Tout ceci est à considérer dans un esprit européen. Je ne cache pas être assez pro européenne. Et qu'on aime ou non l'Union Européenne, ce qui est en train de se faire au niveau de la loi climat européenne, appelée la taxonomie européenne, est quelque chose de fondamental, qui va révolutionner tous les systèmes de financement. En effet, à terme, seuls les financements durables seront financés par les États et par les banques.

Cela prendra du temps puisqu'un financement non durable n'est pas interdit, donc nous continuerons à le financer, mais de moins en moins. L'obligation d'avoir un portage extra financier pour les entreprises – plus seulement les très grandes entreprises, mais également celles jusqu'à 250 salariés

– est une contrainte qui s'impose à travers l'ESG au monde de la finance, qui lui-même sera contrôlé sur la part d'investissement durable, dans l'équilibre de ses investissements.

C'est pourquoi je dis qu'à terme, seuls les investissements durables seront financés, ce qui influe bien entendu sur cette transition. À propos de celle-ci, il existe cinq scénarios, rendus publics par RTE il y a quelques semaines. Ils vont de « pas de nucléaire du tout », à « 50% de nucléaire », avec des nuances : ce que souhaiterait notre opérateur national avec ses six nouveaux réacteurs nucléaires.

Mais la Cour des comptes estime que pour faire 50% de nucléaire, il faut viser non pas 6 EPR mais 15, ce qui engendre derrière, bien entendu, des questions de coûts et de faisabilité. D'autres problèmes vont alors se poser : Pour faire d'autres EPR, il faut que les EPR marchent. Les seuls EPR qui marchent aujourd'hui sont ceux de la Chine, avec lesquels nous étions en partenariat, mais minoritaire.

Pourtant, l'un des deux a de gros problèmes. Au départ, on pensait que ces problèmes étaient liés aux crayons de combustible, ce qui est embêtant, mais pas gravissime. Or, des rapports sortis la semaine dernière pointent la cuve. Cela amène à poser le problème de la cuve de Flamanville et, de manière plus générale, cela questionne la capacité à faire des cuves de deux réacteurs EPR, Donc, peut-on faire des EPR ? Cela nous renvoie au débat actuel sur la construction de petits réacteurs nucléaires SMR, que nous ne faisons pas en France aujourd'hui. Bien que le CEA et EDF se penchent aujourd'hui sur ces prototypes, cette démarche nécessitera du temps, de l'argent, mais aussi de l'acceptabilité.

En effet, installer beaucoup de SMR engendrerait les mêmes reproches que ceux faits aux éoliennes, donc j'attends avec intérêt de voir ce que ça donnera. Nous avons donc des choix à faire. Mais revenons au territoire. Selon moi, l'essentiel réside dans les transformations à engager au niveau territorial.

Lorsqu'on voit la manière dont l'Allemagne est passée de 5% à 50% d'énergies renouvelables en deux décennies, on se demande comment ils ont fait. Ils sont passés par les territoires, c'est à dire qu'ils ont financé, avec un système de tiers payant à disposition des collectivités territoriales et des particuliers, les installations d'énergies renouvelables. Ce sont donc les collectivités locales et les particuliers qui sont propriétaires de 50% des installations électriques allemandes. Le problème de l'acceptabilité ne se pose donc pas puisque cela leur appartient, malgré certains mouvements contre les éoliennes jugées trop nombreuses. Également, le solaire se développe énormément, bien que ce soit un pays moins bien exposé que la France. Cela a été un moyen de développement extrêmement important des territoires. Et j'ajouterai même, du monde agricole. D'ailleurs, je voudrais m'arrêter un instant sur ce sujet puisqu'on parle du territoire.

Ce n'est un secret pour personne de voir que notre agriculture française est malade. Nous étions la première d'Europe, nous ne le sommes plus. Les Allemands nous sont passés devant, car ils ont trouvé des sources de financement considérables dans la production d'électricité renouvelable. Ainsi, ils ont eu des moyens qui leur ont permis la modernisation des exploitations et un développement différent. Ils ont atteint un niveau supérieur au nôtre, avec notamment des niveaux de vie pour les agriculteurs qui ne sont pas comparables à ce que nous avons malheureusement chez nous.

Ça s'est fait effectivement avec la méthanisation, où nous sommes très en retard. Je ne parle pas des grands méthaniseurs qui posent un certain nombre de problèmes, mais des petits méthaniseurs à la ferme, qui ne dérangent personne. Ils sont un moyen de régler toute une série de problèmes liés au lisier et autres, que nous rencontrons encore aujourd'hui, avec la question des algues vertes. Outre la production de biométhane, s'est développée la couverture des fermes et des hangars avec du solaire pour la production d'électricité. Sans parler des opérations de récupération de méthane dans les élevages... Il s'agit de systèmes de récupération des émanations des vaches dans les étables, qui permettent ainsi de faire de l'électricité. Notre monde agricole n'a pas bénéficié de toute cette possibilité-là, et bien qu'il commence à le faire, nous avons des années de retard. Heureusement, l'agrivoltaïsme est quelque chose de tout à fait intelligent, qui se développe énormément, ainsi que des projets de méthanisation fermiers et des projets photovoltaïques.

Un nouvel élément vient se brancher, si je puis dire, sur le sujet qui touche aussi à l'énergie : le puit de carbone. L'agriculture, le sol, sont des puits de carbone potentiels.

En effet, l'agriculture représente aujourd'hui 18 à 20% de nos émissions de gaz à effet de serre, dû au méthane, au protoxyde d'azote, aux transports : donc, c'est un émetteur. Mais, l'agriculture peut également être un puit de carbone, en réduisant les émissions de protoxyde d'azote. Mais cela se fera surtout avec des méthodes agronomiques qui permettent la capture de carbone.

Nous n'en sommes qu'au début, mais il est clair que c'est un moyen pour le monde agricole de financer sa transition, en ne fournissant non pas l'énergie, mais le puit de carbone, qui représente une économie d'efforts à faire. Si l'on veut atteindre la neutralité carbone, il faut les deux, et ne pas considérer que l'on peut continuer à émettre comme on veut et contrebalancer avec les puits de carbone à côté.

Pour le monde agricole, cela représente une source extrêmement importante, à mon sens, dans les années qui viennent, de financements de la transition et de leur propre transition. Ainsi, les territoires sont à la base de cette grande transformation dans laquelle nous sommes entrés. Ce

n'est pas seulement une transition énergétique – sans énergie, il n'y a plus d'activité –, c'est aussi une transition économique et sociétale.

Puisque nous allons nous organiser, nous allons vivre autrement, car nous allons aller, que cela nous plaise ou pas, vers de la sobriété et allons devoir réduire notre consommation énergétique. Nous avons, du reste, des engagements communautaires très forts : Je rappelle que nous devons réduire de 55% nos émissions de gaz à effet de serre entre 2030 et 1990, ce qui signifie que même pour les 8 ans qu'il nous reste, nous devons faire 3 fois plus que ce que nous avons fait en 30 ans.

Nous avons également des engagements très forts en termes de réduction de notre consommation, même si RTE envisage une augmentation de l'électricité. Mais ne confondons pas l'énergie et l'électricité. Pourquoi l'électricité monte-t-elle ? Parce que les autres sources énergétiques baissent ; la consommation énergétique globale baisse. Ensuite, il existe un débat sur la potentielle surestimation de la consommation électrique. Je pense que l'on surestime un peu, mais je ne suis pas suffisamment experte pour entrer dans ce débat.

Je terminerai donc en vous disant que pour moi, bien loin de sombrer dans un pessimisme que l'on pourrait avoir, d'autant plus que les temps politiques que nous vivons ne sont pas particulièrement réjouissants, nous sommes une génération qui n'a pas choisi, surtout celle qui vient après la mienne, de vivre ce fait historique. Nous allons avoir le soin de réparer ce que nous avons fait depuis 50 ans et de trouver des solutions pour le maintien d'une vie honorable sur Terre. C'est un enjeu absolument fantastique. Je veux dire par là qu'il n'y a de plus excitant pour l'esprit et l'action humaine que de se dire, non pas que l'on sera le sauveur du monde, mais que l'on permettra enfin qu'une vie digne, pour les humains et le Vivant, sera possible sur cette planète, car qu'il n'y en a pas d'autre. De plus, les rêves de transhumanisme de Marx et consorts intéressent peut-être quelques personnes, qui ne représentent cela dit, pas « la majorité du genre », pour citer Jean Gabin dans *Le Président* ; un film que j'adore.

Donc, je pense que le temps n'est pas au pessimisme. Le temps est à la prise de conscience, mais surtout à l'action, soit le meilleur outil dont nous disposons pour éviter la peur et l'anxiété. Quand on agit, on essaye de bien faire, on est concentré sur ce que l'on fait et on ne se pose pas de questions : c'est ce qui permet d'avancer et de tracer le chemin.

Je suis sûre que vous êtes dans cette voie. Merci.

**Me Emmanuel CLERGET,**  
**Notaire à La Charité-sur-Loire (58), Président du 114ème**  
**Congrès des Notaires de France "Demain le Territoire"**

Merci Madame Lepage. Nous sommes donc pleins d'optimisme, mais il reste maintenant les solutions à trouver et il nous reste 2h30 pour les trouver tous ensemble. Nous aurons donc deux tables rondes pour nous aider. La première est intitulée « Quelle réalité aujourd'hui et quelles perspectives demain pour la transition énergétique territoriale ? », la seconde est « Quels freins législatifs, juridiques et financiers à la transition énergétique ? ». Donc, pour vous qui êtes dans la salle et pour les internautes, à l'issue des interventions, vous aurez la possibilité de poser des questions.

J'appelle à me rejoindre sur cette scène Monsieur Alain Lebœuf. Vous êtes un homme politique, ancien député et aujourd'hui Président du Conseil Départemental de Vendée. Et vous êtes, comme Madame Lepage, un spécialiste de ces questions de transition énergétique puisque vous êtes Président de Vendée Énergie et ancien Président du SYDEV.

J'appelle également Monsieur Franck Le Baron. Vous êtes Deputy Vice President pour ENGIE Hydrogen. Enfin, Monsieur Aymar de Germay, consultant, ancien élu local, puisque vous étiez Maire dans le Cher et aujourd'hui Secrétaire général de TILIA qui accompagne les collectivités dans leurs stratégies et projets de transition énergétique..

Chacun de vous trois intervient environ 15 minutes pour ensuite pouvoir échanger avec nous, avec la salle et avec les internautes. Cher Aymar, la parole t'est donnée.

**Monsieur Aymar de GERMAY,**  
**Délégué général du Think Tank Territoire et Consciences,**  
**Secrétaire Général de Tilia**

Merci Emmanuel. Bonjour à toutes et à tous. Il me revient la lourde charge de débiter ces tables rondes après l'exposé brillant de Madame Corinne Lepage, mais aussi de broser à grands traits ce qui est derrière ce mot de transition énergétique. Je le ferai avec deux casquettes, donc ça vous permettra de voir l'angle que j'ai donné à ces propos.

La première est celle d'ancien élu local. J'ai fait 19 années de mandats locaux : Maire, vice-Président d'agglomération et Président d'un syndicat départemental d'énergie. Ce parcours électif démarré en 2001 m'a conduit à m'intéresser très vite à ce qui ne s'appelait pas encore la transition énergétique. Comment ? En mettant en œuvre sur ma commune d'abord, puis sur l'ensemble du Département du Cher grâce au Syndicat départemental d'énergies, des projets de production d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique. J'ai donc « appris en marchant » !

Et la deuxième casquette ? Depuis 3 ans, j'ai intégré un cabinet qui accompagne les collectivités et les établissements publics dans leurs stratégies et projets de transition énergétique. Donc, je suis passé de l'autre côté du portillon : j'accompagne avec grand intérêt des élus dans ces réflexions très importantes.

C'est difficile en 15 minutes de résumer ces enjeux de transition énergétique. Je dirai que la vie est un éternel recommencement, dans le sens où on revient aujourd'hui aux origines... Il y a une rupture qui est celle de la Seconde Guerre mondiale, qui a généré l'effondrement du pays puis la reconstruction, qui a conduit à une logique de centralisation et de nationalisation de ces enjeux d'énergie, avec à la clef, en France, la création d'EDF, opérateur national.

Ces phénomènes marquent également le début de l'aventure nucléaire. Mais avant tout cela, on était dans une vision territoriale de l'énergie. Les régies municipales d'électricité ou de gaz illustraient parfaitement ce système d'énergie territoriale.

Aujourd'hui, après une longue période de centralisation, nous avons un système de reconstruction « bottom up », ou « de la base vers le haut », du système énergétique.

Tout cela se fait, comme l'a dit Madame Corinne Lepage, dans le creuset territorial. Finalement, la transition énergétique est territoriale. Il y a bien entendu des grandes ambitions au niveau national, notamment des cibles à atteindre qui sont fixées, des dispositifs pour accompagner et pour soutenir la recherche... mais finalement, la réalité se construit sur les territoires.

J'ai coutume de dire : « *La transition énergétique, beaucoup en parlent, peu la font.* ». Je pense que c'est toujours vrai, c'est à dire que c'est un sujet dont tout le monde discute. C'est devenu un argument politique. Mais derrière les discours, il y a ces multiples territoires où les projets se montent, avec pour acteur pivot de cette transition énergétique territoriale, la commune, l'intercommunalité ou les syndicats départementaux d'énergie.

Les enjeux sont très importants et Corinne Lepage a dressé, justement, le contexte. On a devant nous, pour atteindre cette neutralité carbone, beaucoup à faire. A commencer par consommer

moins. Finalement, l'énergie la plus propre, c'est encore celle qu'on ne consomme pas. Il y a donc beaucoup à faire en matière d'efficacité énergétique. Le second axe est la production d'énergie renouvelable.

Donc, l'enjeu est d'impliquer tous les territoires, et pas toujours de la même façon, parce que chaque territoire doit construire sa propre stratégie en fonction des acteurs présents, mais aussi des gisements locaux et des possibilités qui sont offertes sur ce territoire.

Tout ceci se fait dans une vision locale, totalement collaborative ; en effet, outre les communes dont j'ai beaucoup parlé, tout ceci se bâtit avec les acteurs privés et professionnels, ainsi que les citoyens. C'est d'ailleurs un sujet extrêmement important que d'associer au mieux les citoyens à cette aventure, pour que les projets puissent se faire et que cette transition énergétique se concrétise.

Cette transition est aussi multi-énergies, et Madame Corinne Lepage a esquissé plusieurs axes d'énergies renouvelables. Mais selon moi, l'avenir c'est le mix, c'est-à-dire la conjugaison des différentes énergies. Et bien sûr, tout ceci se fait dans le cadre de ce que j'appelle la « révolution énergétique territoriale. » Elle adresse quatre enjeux : le premier enjeu est bien évidemment environnemental, c'est-à-dire polluer moins et puiser moins de ressources, gérer la biodiversité, offrir à nos enfants, tout simplement, un monde le plus durable possible pour eux, pour qu'ils puissent s'épanouir, vivre, etc. Et on voit d'ores et déjà, aujourd'hui, qu'il y a des parties du monde, même en France, où les effets du changement climatique sont visibles.

Je parlerai ensuite d'un enjeu sociétal. Il s'agit d'organiser une nouvelle façon de vivre et de construire ensemble un système énergétique sur son territoire en fonction des besoins et des capacités à produire. Cela s'appelle le circuit-court. On l'évoque parfois pour l'alimentation, mais je le constate dans l'électricité : produire, consommer localement, gérer finalement cette énergie avec les acteurs du territoire. Le biométhane produit et consommé localement l'illustre tout autant dans une véritable logique circulaire.

Ensuite, un enjeu financier, parce qu'il y a beaucoup d'investissements à consacrer à cette transition énergétique. Du point de vue des collectivités, cela constitue un enjeu majeur, non seulement pour faire face à la hausse inéluctable du coût de l'énergie, mais aussi, en parallèle, pour générer de la recette.

Il y a aussi, derrière, des retombées économiques, de l'emploi notamment, et la création de valeur pour le territoire (valeur ajoutée, fiscalité...), ce qui constitue un enjeu extrêmement important. Enfin, puisqu'il y a à la fois des parlementaires et des élus dans cette salle, c'est un enjeu

politique. De façon stéréotypée, nous avons autrefois des maires bâtisseurs, c'est-à-dire qui pensaient : « *Plus je construis, plus j'ai de chances d'être réélu, avec des piscines, des stades...* »

Mais tout cela s'est construit à coup d'endettement et de hausses d'impôts le plus souvent. Aujourd'hui, l'élu local se doit d'être gestionnaire. Cela fait moins rêver, bien sûr, mais c'est une obligation de nos jours. Et derrière ces enjeux de transition énergétique, il existe une nouvelle façon de gérer sa collectivité, pour contenir ses frais, créer de la richesse et faire en sorte qu'on sollicite de moins en moins le levier fiscal.

Tout cela s'appuie sur un véritable bouillonnement technologique. Pour cette transition énergétique territoriale, il y a comme leviers la question de la production et de la revente des énergies renouvelables.

Il y a également la question d'une nouvelle façon de consommer l'énergie via ce qu'on appelle l'autoconsommation. Il en existe deux types : l'individuelle (je produis mon électricité que je consomme), en mettant, par exemple, des panneaux photovoltaïques sur les toits d'une école, d'une usine, d'un hypermarché. C'est donc consommer l'énergie produite, la stocker ou l'injecter sur le réseau public en cas de surplus. L'autoconsommation individuelle est un sujet qui prend de l'ampleur, notamment dans un contexte où le coût des équipements baisse et le coût de l'achat d'énergie sur le réseau augmente.

Et puis, un autre sujet qui, malheureusement en France, est trop cadré à mon goût : l'autoconsommation collective. C'est une belle idée, à mon sens, que j'ai tenté d'expérimenter sur ma commune en installant des centrales solaires sur les toitures publiques pour ensuite consommer une partie de cette énergie en alimentant différents bâtiments publics, en stocker une partie et proposer le surplus aux habitants désireux de profiter d'une énergie propre, produite localement, et à coût maîtrisé dans le temps.

C'est une belle idée, si ce n'est qu'en France, pour en avoir parlé avec les parlementaires présents, le cadre est encore trop contraignant : aujourd'hui, il y a très peu d'opérations montées avec, derrière, des contraintes et un équilibre économique très difficiles à trouver.

L'efficacité énergétique est donc un sujet prégnant chez les habitants, chez les industriels, chez les professionnels, dans les collectivités. Tout cela nécessite à la fois beaucoup d'investissements, de l'ingénierie et des entreprises formées pour pouvoir déployer les travaux nécessaires à cette efficacité énergétique.

L'éclairage public est aussi un sujet, par exemple, pour les collectivités. En effet, 40% de la facture d'électricité d'une collectivité vient de l'éclairage public aujourd'hui. Il y a de ce point de vue-là des économies importantes de consommation d'énergie à réaliser. Tout cela s'appuie sur des outils digitaux. Nous voyons, de plus en plus de capteurs, mais aussi le déploiement par les gestionnaires des réseaux de distribution (ENEDIS, GRDF), de compteurs dits intelligents. Parfois, on aimerait qu'ils soient d'ailleurs un peu plus intelligents qu'ils ne le sont. Mais en tout cas, c'est un vrai changement et ça permet de faire de grandes avancées.

Enfin, on aboutit à une vision nouvelle, le *smart grid*, excusez-moi pour l'anglicisme, multi-énergies. Je vais vous donner un exemple très précis pour en illustrer la logique : TILIA accompagne, aujourd'hui, un Etablissement Public d'Aménagement (Paris-Saclay), qui aménage ce grand campus d'envergure européenne, voire mondiale, qui est en construction bien avancée avec des laboratoires de recherche, des entreprises, des universités, etc. Aux côtés de l'EPA, nous supervisons le déploiement d'un réseau de chaleur et de froid qui dessert les bâtiments de ce grand campus et qui utilise la géothermie comme source renouvelable essentielle. Mais, au-delà de la géothermie, l'objectif de ce réseau est de capter d'autres sources renouvelables pour illustrer sa vocation multi-énergies : chaleur fatale, photovoltaïque, biomasse... On va donc intégrer, en différents endroits du réseau, ces sources d'énergies renouvelables pour faire tourner le système et en maximiser sa décarbonation. Cela illustre, à mon sens, le système de *smart grid* multi-énergies, qui doit être piloté par un logiciel intelligent : c'est bel et bien l'avenir de ce qui peut être fait en termes énergétiques.

Tout est territorialisé parce qu'il y a beaucoup de choses à prendre en compte pour bâtir une stratégie territoriale, tels les gisements de son territoire : *« Y-a-t-il du soleil ? du vent ? Est-ce possible de mettre en place les infrastructures compte tenu des multiples contraintes ? Quelles sont les attentes locales des entreprises et des citoyens ? Quels sont les liens à établir entre les différents services publics ? Quelles sont les contraintes en termes d'urbanisme et d'aménagement ? Comment gérer les mobilités ? Comment gérer les déchets ? Comment gérer l'assainissement ? »*. Actuellement voit le jour une expérimentation de co-méthanisation des boues issues des stations d'épuration du SIAAP et de la part fermentescible des ordures ménagères collectées par le SYCTOM en région parisienne... On va mélanger l'ensemble et faire de ces déchets une ressource. C'est tout cela qu'on doit analyser sur son territoire pour bâtir les projets. Et donc, derrière tout ça, il faut optimiser le système énergétique.

Mais il y a un autre sujet qui est extrêmement important et qui est la question du réseau. Il ne faut pas oublier que la production décentralisée nécessite toujours, derrière, qu'on puisse s'appuyer sur un réseau public, que ce soit en matière d'électricité ou de gaz.

Il faut donc arriver à concilier l'ensemble, c'est à dire continuer à renforcer ces réseaux pour qu'ils puissent accueillir justement ces productions d'énergie. Pour cela, il faut les étendre et donc gérer la question du financement. C'est un point extrêmement important et c'est la raison pour laquelle je disais que la collectivité de base est la commune, l'intercommunalité, les syndicats d'énergie... qui doivent être les acteurs pivots, car il faut nourrir ce dialogue avec les gestionnaires des réseaux de distribution pour que tout cela fonctionne.

Avoir une stratégie territoriale veut dire s'appuyer sur des projets disséminés sur l'ensemble du territoire. De plus, cela constitue une assurance, ensuite, pour que tout le monde ait toujours de l'énergie. Il faut trouver le bon équilibre pour continuer à moderniser et à financer ces réseaux publics de distribution. On a vu également que ces dernières années, les outils de portage à disposition des collectivités ont changé : les partenariats public-privé peuvent se transformer par la création de SEM (société d'économie mixte), SEMOP ou encore SPL.

Il y a également la loi TECV qui a permis aux communes, aux départements et aux régions, d'être actionnaires de sociétés de projets (SA ou SAS). C'est une grande nouveauté qui montre bien ce côté collaboratif que vous retrouvez aujourd'hui dans les sociétés de projets : des entreprises privées, des banques, des collectivités et même des citoyens qui souhaitent investir.

Nous sommes, à l'heure actuelle, dans une nouvelle donne avec ces énergies renouvelables. J'ai parlé du photovoltaïque et Madame Corinne Lepage a parlé du biogaz qui reste aujourd'hui marginal. Si on se dotait d'unités de méthanisation réparties sur l'ensemble du territoire, de plus petite taille, on pourrait certainement augmenter la production. Mais aujourd'hui, 0,5% de notre consommation de gaz naturel est couvert par le biogaz, ce qui est quand même très peu.

Aujourd'hui, l'électricité a 27% de parts de renouvelable, en grande partie grâce à l'hydraulique, qui représente 50%. Puis vient ensuite l'éolien, qui est très contesté. Le solaire se déploie fortement, enfin, vient la bioénergie. Derrière tout cela, il existe de forts enjeux d'acceptabilité, c'est-à-dire qu'il faut faire de la pédagogie. Il faut partager, informer, associer les habitants et les citoyens. Sur le territoire, nous pouvons voir la contestation de ces projets, comme l'éolien qui est de plus en plus attaqué. La méthanisation est un sujet extrêmement complexe. Le photovoltaïque reste le sujet le plus consensuel.

On ne peut donc que constater une faillite d'explications et d'implication des citoyens. Cela sera à mon avis la clef compte tenu des enjeux et de ce que souhaite faire la France dans les années à venir. Cette clef de la réussite de la transition énergétique est donc d'associer les citoyens au mieux à cette transition ; il faut leur permettre d'accéder à la valeur créée (financement participatif,

participation au capital) car, autrement, on va multiplier les contentieux et cela ralentira fortement la transition énergétique.

Il y a deux points que je n'ai pas abordés et qui me semblent très importants. C'est la question de la thermique. En effet, la chaleur représente 50% de la demande énergétique totale, Or, cette chaleur est partiellement couverte par l'électricité nucléaire, donc décarbonée, mais elle est surtout couverte par de l'énergie carbonée. Il y a donc un enjeu majeur sur la chaleur et la thermique. Et c'est pour ça que dans les villes, les projets de réseaux de chaleur décarbonée sont des sujets d'avenir.

J'ajouterai un autre sujet qui est en train de monter : le besoin en froid. Parce que si la demande de chaleur existe depuis longtemps, celle liée au froid apparaît et ne fait que monter. Et aujourd'hui, cette demande de froid est traitée par des groupes de climatiseurs installés un peu partout, qui non seulement défigurent notre cadre de vie, mais sont finalement des outils contre-productifs puisqu'eux-mêmes contribuent à réchauffer le climat.

Ainsi, la thermique est un sujet qui doit être posé et qui doit être traité dans les territoires. D'autre part, il faut aborder tout ce qui est lié à la mobilité, notamment propre, avec le GNV, la mobilité électrique et puis demain, la question de l'hydrogène. Pour que ça puisse se construire, il faut travailler sur une stratégie territoriale. Or, je vois parfois des collectivités qui viennent nous voir avec leur plan climat-air-énergie territorial (PCAET), donc logiquement en règle avec les services de l'État, mais démunies pour le mettre en œuvre. Trop souvent, c'est malheureusement un document rarement opérationnel. C'est une perte de temps considérable. Certes, la stratégie constitue la première étape de la transition énergétique territoriale. Mais ensuite, vient le plan d'action : il faut rendre les enjeux opérationnels, en les priorisant, car tout ne pourra pas se faire d'un coup. Il faut mettre en route les sujets les plus faciles et même parfois les plus rentables, pour permettre ensuite de financer des projets utiles, moins rentables.

De plus, il ne faut pas oublier que les collectivités ont des contraintes financières. Il faut également trouver le bon équilibre dans ce qui doit être du ressort de l'intervention publique et de ce qui se fait avec le privé.

Trouvons le bon équilibre, la bonne articulation, pour aller plus vite et plus loin ensemble. Il faut donc définir sa stratégie, son plan d'action, à mettre en lien avec l'ensemble de la stratégie publique de la collectivité, l'urbanisme, l'aménagement. Si ce n'est pas prévu dans les PLH, PLUi ou les SCoTs, ces enjeux de transition énergétique ne pourront pas être menés. Vous conviendrez donc que le sujet n'est pas uniquement technique. Il est purement territorial et embrasse tous les aspects de la gestion publique. Merci de votre attention.

**Me Emmanuel CLERGET,**  
**Notaire à La Charité-sur-Loire (58), Président du 114ème**  
**Congrès des Notaires de France "Demain le Territoire"**

Merci Aymar. À ce moment précis, depuis l'intervention de Madame Lepage et la tienne, je comprends bien que cette transition énergétique se fera au niveau du territoire. La pression est grande pour les politiques et je vais donc, Monsieur Lebœuf, Président du Conseil Départemental de Vendée, vous laisser la parole.

**Monsieur Alain LEBŒUF,**  
**Président du Conseil Départemental de Vendée et de Vendée**  
**Énergie, ancien Député**

Oui, effectivement, je voudrais partager cela avec vous, bien que je n'aie pas grand-chose à ajouter après les propos de Monsieur Aymar de Germay et de Madame la Ministre. Il est clair que cette transition énergétique passera par les territoires. J'en suis plus que convaincu et je propose de l'illustrer à travers ce qu'on a essayé de faire sur le département de la Vendée, avec l'ensemble des acteurs, ce que tu as si parfaitement souligné, Aymar. J'ajouterai tout de même que, bien qu'il faille que cela passe par les citoyens, il faut se méfier des développeurs qui vont à leur contact, sans passer par un intermédiaire qu'on oublie trop souvent : le représentant du citoyen qui est l'élu.

Si je prends l'exemple de l'éolien qui est en train de devenir un vrai sujet en France, du fait de la résistance des populations. Depuis de nombreuses années, les développeurs ont des chiffres à faire. Ils le font à l'insu des élus. Les développeurs vont voir des agriculteurs après avoir regardé une carte des vents qui passent sur leurs terrains. Les arguments utilisés envers eux sont le fait que cette transition énergétique est noble, car elle servira à leurs enfants. De plus, les difficultés financières rencontrées par certains des agriculteurs les poussent à signer : le vers est déjà dans le fruit. Cette démarche n'est pas ancrée dans le territoire, ce sont des projets sans raisonnement et sans attraction.

Cela relève plutôt de la greffe, qui peut certes, parfois, fonctionner, mais qui est parfois rejetée. Parlons maintenant du gaz. En Vendée, nous avons, à l'heure où je vous parle, déjà dépassé l'objectif que le Président de la République a fixé en France pour 2030. Aujourd'hui, nous avons dans le département, plus

de 10% du gaz consommé déjà produit grâce à un travail commun et concret avec nos agriculteurs et une industrie agroalimentaire forte.

On a des produits qu'on essaie de valoriser en équipe avec Sodebo ou Fleury Michon, entre autres, qui fournissent des produits méthanogènes intéressants et on a une agriculture d'élevage dans la Vendée qui est dynamique. Et là, il y a une bonne complémentarité entre l'industrie, nos entreprises, l'agriculture et puis aussi les cantines scolaires ou les foyers logements.

Comment on peut essayer de valoriser tout ça dans des projets qui, justement, sont sur le territoire ? Nous sommes notamment confrontés aujourd'hui à un mégaprojet, complètement inventé, pas du tout relié au territoire : nous allons vers un nouveau « Notre-Dame-des-Landes. » Il s'agit d'une unité de méthanisation qu'on n'a jamais connue, qui est 10 fois plus importante que la plus grosse qu'on ait actuellement en France. Ce projet, qui n'a pas de sens, est un exemple de ceux qui tuent la transition énergétique dans l'œuf. À côté de cela, il nous faut convaincre au sein de nos territoires, en redonnant du sens. Cela passe, concrètement, par les PCAET, dont on a parlé antérieurement. Ils sont, pour nous, la base-même de notre réflexion, portée par des élus, avec les populations.

Lorsqu'on travaille sur ces PCAET, on voit quels sont les objectifs qu'il faut que nous puissions atteindre sur le territoire et comment nous allons faire pour les atteindre. Alors, comment arrive-t-on à un tel niveau de production d'énergie ? Par exemple, la Communauté de Communes où est situé le Puy-du-Fou n'implante pas d'éoliennes. Car, si lors de la Cinéscénie, le plus beau spectacle du monde, les points rouges clignotants des éoliennes apparaissent, cela met en péril la représentation. Il faut donc trouver d'autres solutions pour ce territoire, comme faire plus de méthanisation ou de photovoltaïque par exemple. Nous pensons trouver aussi une ressource autour du bois.

C'est bel et bien ainsi qu'on essaie de programmer un vrai projet de territoire.

De plus, si l'on est capable de produire de l'énergie localement, cette production peut apporter une plus-value. Prenons ensuite garde à ne pas la distribuer dans des fonds de pensions inconnus : on braquerait une fois de plus nos concitoyens. Ils diront que la transition énergétique n'est que foutaises et sujets financiers. Or, si la plus-value reste où elle est, alors elle participe à une transition, tout en rapportant à l'agriculture et au territoire.

Vous l'avez dit tout à l'heure, je préside Vendée Énergie. C'est une société d'économie mixte qui a été créée à l'échelle du département par l'ensemble des communes de Vendée, par l'intermédiaire du Syndicat d'énergie (le SYDEV), par ailleurs actionnaire majoritaire. Le département est actionnaire minoritaire. Cette société d'économie mixte a déjà investi, depuis de nombreuses années, sur l'éolien, le photovoltaïque, la méthanisation. Aujourd'hui, grâce à l'ouverture de la loi, elle propose à chacun des Présidents de Communautés de communes de créer une société de projets.

On peut donc mettre tout cela en parallèle : la Communauté de Communes réfléchit à ses objectifs de production et peut créer, ensuite, sa société de projets pour être propriétaire des éoliennes. C'est à ce

moment-là que le projet appartient aux Vendéens, notamment ceux des territoires concernés. Certains citoyens peuvent même vouloir investir, ce qui nécessite forcément, selon moi, de passer au préalable par cette phase.

Depuis que nous avons lancé cette possibilité, toutes les intercommunalités ont rapidement voulu signer la création de cette société de projets à l'échelle de leur territoire. Cette illustration montre, concrètement, comment l'on peut inscrire cette transition dans le territoire.

Maintenant, que faire de cette production ? La Vendée accueille plusieurs millions de touristes chaque année sur les bords de l'Atlantique, et où l'on organise le Vendée Globe. Il faut que l'on protège la beauté de ce département, qui est un véritable défi à agencer au niveau des mobilités.

Lorsque nous avons osé lancer, il y a presque une dizaine d'années maintenant, un travail sur les mobilités, nos ambitions en matière d'électromobilité nous ont valu d'être traités de fous. En effet, c'était habituellement réservé aux grandes villes - Paris, Lyon ou Marseille - en raison des pics de pollution. Or, il n'y a pas de grandes villes en Vendée et la population est répartie sur le territoire, ce qui explique cette réaction. Nous avons essayé de coupler ce programme avec les *smart grids*, les réseaux intelligents.

Nous avons eu l'occasion de travailler sur le plus grand démonstrateur en Europe de réseaux électriques intelligents et avons essayé d'expliquer aux Vendéens qu'acheter un véhicule électrique était encore plus rentable à la campagne qu'en ville, avec une différence d'investissement. Pour arriver à absorber cette différence d'investissement, il faut faire des kilomètres, ce qui est le cas en Vendée. On expliquait donc à nos habitants, généralement ayant une trentaine de kilomètres à parcourir pour aller au travail, qu'ils vont dépenser une énergie qui leur coûtera à peu près le prix d'un ticket de métro. Cela équivaut à un peu plus d'un euro pour aller au travail le matin et le soir.

De plus, l'énergie utilisée vient de chez nous. En effet, il y a souvent un soleil favorable dans la journée et la nuit, il y a du vent. Ainsi, tout cela a du sens et peut être expliqué. Il m'arrive de m'amuser avec les populations en disant : *« Attention ! Si vous êtes des bons citoyens, ne branchez pas votre voiture en arrivant s'il n'y a pas de vent. Dans ce cas attendez de dîner ; après cela, vous regardez s'il y a du vent, et le cas échéant, regardez plutôt un film. Après le film, vous vérifiez la météo et s'il n'y a toujours pas de vent, mettez votre réveil à une heure du matin. »*. Certains se disent que c'est de la moquerie, ce qui nous permet de rebondir pour expliquer l'intelligence du réseau. Avec le compteur Linky, l'intelligence va nous permettre, demain, d'aller injecter les électrons au moment où on a un intérêt à le faire.

Nous avons donc travaillé sur cette électromobilité, ce qui nous a valu d'être reconnu en 2016 comme étant le département le plus électromobile de France, avec un taux de pénétration deux fois supérieur à la moyenne nationale.

Malgré cette progression, il restait une inquiétude : nous sensibilisons les Vendéens, tandis que de nombreux poids lourds continuent de rouler sur nos routes avec une économie répartie sur tout le territoire.

Il a fallu se pencher sur la question puisque l'électricité, selon nous, n'est pas adaptée aux poids lourds. Par contre, nos agriculteurs sont en train de produire du bioGNV, du carburant renouvelable.

Nous sommes donc allés voir la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers pour en discuter avec eux. Cela n'a pas été facile car ils avançaient des contre-arguments : à propos de leurs marges, de la bonne tenue de leurs camions, de la Norme Euro 4... Effectivement, il ne faut pas dénigrer leurs camions car, par exemple, leurs pots d'échappement ne recrachent pas la fumée noire que nous connaissions autrefois. Néanmoins, nous leur avons démontré pourquoi la stratégie a bien fonctionné en Vendée, et cela grâce au réseau.

Un bon réseau, auquel les poids-lourds seraient incorporés, prendrait en compte l'agriculture, avec notamment ceux qui transportent l'aliment pour les élevages. Donc, en agrandissant quelque peu leur réseau et en indiquant sur le véhicule « Je roule avec une énergie locale renouvelable », cela enrichirait leur portefeuille clients.

Cet argument a mieux fonctionné que de plaider pour la transition énergétique. Voilà comment, demain, nous inaugurerons notre 5<sup>ème</sup> station-service au biogaz sur notre département, en présence de Monsieur le Ministre Bruno Le Maire. Expliquer que nous allons pouvoir rouler avec une énergie vendéenne nous a donc permis de construire des stations-service au biogaz. Nous sommes même allés plus loin, mais je laisserai Franck Le Baron en parler un peu plus tard.

Nous étions également conscients du potentiel d'une autre énergie, dont vous avez dû entendre parler, notamment grâce à un reportage sur France 3 National, dimanche soir : l'éolien.

Notre SEM a fait un premier parc en 2003. Ainsi, nous ne sommes plus en contrat de vente de notre marché depuis 2018 et nos électrons y sont totalement libres. Nous avons trouvé une startup avec laquelle on a beaucoup travaillé, ce qui nous permet aujourd'hui de connecter ces éoliennes directement à un électrolyseur avec lequel nous produisons depuis le mois d'août de l'hydrogène totalement vert. Si Monsieur le Ministre Bruno Le Maire se déplace demain, c'est parce que vous aurez trois possibilités dans cette station que l'on va inaugurer : un super chargeur de 140 kilos branché sur une centrale photovoltaïque qu'on a à proximité, nous avons également mis à disposition un couloir bio GNV et il y aura enfin un couloir hydrogène.

Je finirai sur ce point : le Président du Conseil Départemental de la Vendée roule depuis quelques jours avec un véhicule hydrogène sur lequel j'ai volontairement fait noter « Je roule à l'énergie vendéenne », pour montrer qu'il y a un nouveau paradigme qui s'offre à nous.

C'est bien dans les territoires que nous devons transformer aujourd'hui cette opportunité. Comme le disait Aymar de Germay, « *Il fallait aller chercher loin cette énergie* », avec des pétroliers qui, parfois même, se sont échoués chez nous, sur nos côtes vendéennes. J'ai nommé l'Erika. Maintenant, nous avons une autre chance. Les technologies nous permettent de produire notre énergie chez nous, dans chacun de nos

territoires, pas plus en Vendée qu'ailleurs. Mais j'illustre simplement que cela est possible, puisque « le possible » est arrivé chez nous. Il suffit simplement de se retrousser les manches et puis de se donner une méthodologie de travail, des objectifs, et de les partager.

**Me Emmanuel CLERGET,**  
**Notaire à La Charité-sur-Loire (58), Président du 114ème**  
**Congrès des Notaires de France "Demain le Territoire"**

Merci monsieur le Président. Finalement, la transition énergétique en Vendée n'est plus une question, car, pour vous, c'est déjà fait. À vous entendre on dirait que c'est presque du passé, et j'ai été sensible, je pense comme vous aussi, au rôle nouveau assigné aux agriculteurs, tant chez Corinne Lepage que chez Aymar de Germay et que chez vous. J'espère que des représentants sauront entendre cette bonne parole, porter cet espoir pour eux d'une revalorisation d'un métier quelque peu dévalorisé.

La parole est à vous maintenant, Franck Le Baron, acteur et producteur d'énergie, de nous dire ce que nous réserve Engie pour la transition énergétique, et notamment les perspectives de développement de l'hydrogène.

**Franck LE BARON,**  
**Deputy Vice President ENGIE Hydrogen**

Merci beaucoup. Bonjour à tous. Beaucoup de choses ont déjà été dites juste avant. Effectivement, je suis l'énergéticien de l'étape et cela montre qu'on discute avec les territoires. Je suis content d'être le représentant d'Engie aujourd'hui. On m'a demandé de faire un petit focus sur l'hydrogène parce que c'est quelque chose dont tout le monde parle beaucoup, de plus en plus depuis un an, donc je vais faire un peu de vulgarisation rapide.

Ceci dit, j'ai vu dans la salle plusieurs députés qui connaissent le sujet aussi bien que moi, voire mieux. Mais je vais tout de même faire un petit focus sur l'hydrogène. Je serais heureux si, à la fin de mon intervention, vous aurez compris que l'hydrogène, et pas n'importe lequel, - vous aurez compris qu'on parlait surtout d'hydrogène renouvelable – est une solution. C'est une réponse pour les territoires, mais c'est aussi une chance en local.

Chez Engie, on a trois piliers : le gaz, historiquement « Gaz de France », les énergies renouvelables et la décarbonation des clients. Selon nous, au milieu de ces trois piliers, doit prendre sa place l'hydrogène. C'est le chaînon manquant, c'est aussi le « couteau suisse » pour un monde 100% décarboné et c'est un

trait d'union entre tous ces piliers et l'expérience d'Engie dans les infrastructures, pipelines et stockages, y contribuera.

Mon propos va s'organiser en trois temps. D'abord, il y aura quelques concepts, un peu de vulgarisation sur l'hydrogène pour vous présenter les grands principes. Ensuite, viendra la théorie, sur l'intérêt qu'ont les territoires mais aussi les solutions et les opportunités que portent l'hydrogène. Puis, troisièmement, dans la pratique, je vous donnerai des exemples illustratifs dans quelques régions.

Malheureusement, je vais prendre des exemples qu'Engie connaît bien, ce qui exclue donc la Dordogne, l'Isère et la Vendée. Il y a des exemples dans ces territoires, mais je fais là un clin d'œil aux députés présents.

Commençons avec l'hydrogène, qu'on utilise dans l'industrie depuis des décennies. Dans ce cas, qu'y-a-t-il de nouveau ? Il y a deux choses : la première est que l'on sait faire de l'hydrogène renouvelable. On le savait déjà autrefois, mais on sait maintenant mieux le faire. Peut-être réussira-t-on à faire de l'hydrogène renouvelable et compétitif. On fait le pari que dans quelques années, avant 2030, cet hydrogène renouvelable sera au même prix que celui qui ne l'est pas, ce qui est selon moi le plus important. Ce que je désigne par « hydrogène renouvelable », est produit par l'électrolyse de l'eau. Afin que cet hydrogène soit complètement renouvelable, il faut que l'électricité mise dans cet électrolyseur le soit aussi, donc idéalement photovoltaïque, éolien ou hydraulique. Cela fait partie de ce que l'on appelle l'hydrogène vert. Ensuite, cette énergie verte créée peut être stockée et transportée.

J'insiste sur le stockage, car les énergies renouvelables sont intermittentes. Ainsi, l'acceptabilité et le rendement des énergies renouvelables dépend de ce pouvoir de stockage. En effet, les batteries le peuvent, mais sur des périodes plutôt courtes et sur des petites quantités. Quand vous prenez de l'énergie renouvelable et que vous la transformez en hydrogène, vous pouvez la stocker tant que vous voulez, ce qui est son véritable intérêt. Cette énergie est le gaz naturel liquéfié de demain. On pense que dans quelques années, il sera transportable par bateaux.

Cette technologie donne l'image de pouvoir mettre le soleil et le vent en bouteille ! En outre, on pourra l'utiliser comme vecteur énergétique, ou comme carburant. Ça pourrait être dans des moteurs, par exemple, mais ça peut être aussi réinjecté dans ce qu'on appelle une pile à combustible.

Les piles à combustible ne génèrent que de la vapeur d'eau. La voiture du Président Leboeuf qui roule à l'hydrogène est en fait une voiture électrique. Elle contient à son bord l'énergie nécessaire, sous forme d'hydrogène, qui va passer dans la pile à combustible, donc rechargeable en quelques minutes à la pompe. Cela constitue son véritable intérêt, car autrement, il faut attendre la nuit pour recharger sa voiture. Et puis, cela représente une autonomie considérable. Ensuite, le rejet n'est que de la vapeur d'eau, et comme c'est une voiture électrique, elle ne fait donc pas de bruit, ne génère pas d'odeur, ni vibrations, etc. Ce qui est synonyme de confort remarquable. C'est donc un véhicule électrique avec des avantages en plus.

Outre l'hydrogène pour la voiture, cette énergie va avoir un rôle clef dans la transition énergétique, en complément du reste. En effet, je vous ai parlé de couteau suisse et de chaînon manquant, mais c'est une solution parmi d'autres. Les gouvernements et les collectivités locales ont compris le pari de la future compétitivité de l'hydrogène. Vous avez vu depuis un an l'accélération de plans, de subventions, de fonds et de commandes publiques sur l'hydrogène.

Les collectivités locales et gouvernements se sont véritablement saisis du sujet. Cela va permettre de lancer les projets, donc de créer une accélération : plus il y aura de projets, plus les coûts, notamment de fabrication des électrolyseurs, vont baisser, ce qui forme un cercle vertueux. Cela permettra de changer l'échelle. Voilà quelques généralités sur l'hydrogène. Si vous voulez en savoir plus, Engie a fait il y a un mois un focus sur l'hydrogène, comprenant divers éléments généraux, où vous pourrez comprendre tout ce que je n'ai pas dit.

Concernant la théorie, nous nous demandons en quoi l'hydrogène peut être intéressant dans les territoires. L'idée principale est de décarboner, là où c'est le plus utile. En ayant regardé où il peut y avoir le plus d'impact, nous pensons qu'il faut remplacer l'hydrogène carboné, donc l'hydrogène gris, par l'hydrogène vert. Ça peut remplacer le diesel, on l'a vu, par exemple, pour la mobilité. Les segments les plus intéressants, vont être des raffineries, des aciéries, des cimenteries. Puis, vous aurez la mobilité lourde, avec les trains. Le but n'est pas de remplacer les trains électriques, mais les trains diesel, puisque finalement électrifier les lignes est très onéreux et nécessite beaucoup de temps.

L'hydrogène peut être une solution, pour les trains, les camions, les bateaux, peut-être un jour les avions. On imagine la création de bassins au nombre de 7 en France, selon les estimations de France Hydrogène. On appelle cela des hubs. L'idée serait de produire de l'hydrogène localement et d'avoir, sur le même territoire, une production et une consommation de proximité. Il faut alors identifier des aciéries, des raffineries, des sites industriels situés non loin et penser à dimensionner une production d'hydrogène avec ces points d'ancrage prioritaires. On pourra démarrer un projet et, ensuite, offrir d'autres usages pour la mobilité ou d'autres choses. Ce sont en effet des hubs multi-usages. Ainsi, pourquoi ne pas, à terme, exporter, envoyer dans une autre région par pipeline par exemple, ou par bateau, si l'on est à Fos-sur-Mer par exemple.

Maintenant, dans la pratique, nous nous sommes tournés assez tôt, chez Engie, pour des raisons d'ADN, vers l'hydrogène, avant les autres d'ailleurs, il y a trois ans. Cela témoigne de nos fortes ambitions. Aujourd'hui, nous avons à peu près 70 projets qui sont en état de développement, mais je voudrais m'arrêter sur trois exemples qui illustrent ce qu'on essaie de faire dans les territoires. Nous invitons même nos concurrents à faire de même, pour travailler ensemble, car nous pensons qu'il y en aura besoin.

Le premier projet est en Auvergne Rhône-Alpes et s'appelle « Zero Emission Valley ». C'est un projet né il y a plus de trois ans, de la rencontre de la Région, de Michelin et d'Engie. Ils avaient la volonté commune de parler d'investissement à ces collectivités locales, qui peuvent maintenant investir dans des sociétés de projet. C'est donc ce qu'a fait la région Auvergne Rhône-Alpes, (mais ce n'est pas la seule en France aujourd'hui) afin de développer un réseau de 20 stations à hydrogène. Ensemble, ces trois acteurs sont

allés chercher des subventions et en ont obtenu de l'Europe et de l'Ademe. Aujourd'hui, deux stations sont opérationnelles.

Il faut noter que l'une des intelligences du projet était de chercher des subventions pour construire des stations... Mais pas seulement : en effet, vous connaissez le problème de l'œuf et de la poule. Si vous avez des stations et pas de voiture ou des voitures et pas de stations, cela ne peut fonctionner. Le projet a donc été d'atteindre 20 stations, un réseau, un maillage dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, mais aussi d'obtenir 1 200 véhicules à bas coût. Vous démarrez ainsi un projet viable, qui suivra son cours de façon autonome. Deux autres partenaires sont entrés dans le bouclage, notamment la Caisse des Dépôts et la Banque des territoires. C'est aussi un signal positif.

Le deuxième projet est en Bretagne, nommé « I GO » pour « I Grand Ouest ». C'est un projet qui va être mis en service début 2022. C'est un mélange d'industrie, de mobilité, car « Zero Emission Valley » est un projet de stations-service, placées non pas sur les autoroutes, mais pour des flottes captives, des bus, des bennes à ordures, donc dans des endroits stratégiques.

Le projet « I GO » recoupe des enjeux mobilité et d'industries. C'est encore avec Michelin – excusez-moi, c'est un hasard, mais c'est un très bon partenaire d'Engie – que s'est mise en place la décarbonation de leur usine de Vannes. Enfin, l'idée est de produire de l'hydrogène supplémentaire pour des bus et plus généralement pour développer la mobilité. Il y a eu un support financier de la région Bretagne et de l'Ademe également. Ce sera mis en service début d'année prochaine.

Le troisième projet est à Fos-sur-Mer, avec notre partenaire et concurrent Total Énergie, qui s'appelle « MassHylia ». Il consiste à décarboner la raffinerie de La Mède. Aujourd'hui, la décision d'investir n'est pas prise, mais le projet est en recherche de subventions et de partenariats pour décarboner l'usine de La Mède, mais aussi offrir un hub territorial au niveau de Fos-sur-Mer, qui est une région incroyablement active d'un point de vue industriel.

Quels sont les points communs de ces projets ? Une envie de décarbonation, une envie d'environnement et d'hydrogène. Comme souligné au début de mon propos, cela touche à la qualité de vie avec le « zéro émission ». Tout cela est synonyme de décarbonation, d'environnement, d'innovation et derrière, de création d'emplois. C'est notamment le cas pour ces stations-service, pour des usines de production d'hydrogène ou de piles à combustible.

Le développement nécessaire de cette filière est très inspirant. En conclusion, je voudrais ajouter quelques mots sur l'hydrogène : j'ai essayé de vous faire rêver, en tout cas pour ceux qui n'étaient pas encore au fait de ce sujet, mais c'est un rêve éveillé. En effet, aujourd'hui, l'hydrogène est une réalité qui n'est pas compliquée. Une pile à combustible n'est pas un système compliqué.

Ça existe, et ça se passe en ce moment. J'espère que ceux qui n'étaient pas encore convaincus le seront car nous avons besoin, comme on l'a dit sur le projet « Zero Emission Valley », que les acteurs se parlent

et travaillent ensemble. Ce sont des concurrents, des fournisseurs, des clients, des partenariats public-privé.

Il faut aussi que la filière s'organise. Il y a 60 ans, je n'étais pas né, mais la filière du GNL s'est inventée et s'est organisée en France. Désormais, la filière hydrogène est en train de s'organiser avec des similitudes avec le gaz liquéfié. On peut être fier de ce qu'on fait actuellement dans notre pays. Mais il faut qu'il y ait encore plus d'acteurs qui s'y mettent et qui prennent des risques, car le sujet n'est pas encore complètement mature.

Effectivement, il y a des risques, car les projets ne sont pas encore complètement viables : nous avons besoin de subventions, notamment venant des gouvernements et des collectivités locales, pour démarrer ces projets. Ce n'est pas encore complètement compétitif et ce ne le sera pas forcément avant 2030. Il y a besoin d'initier ces filières, faire ces premières étapes, les démarrer avant que cela fonctionne de manière autonome.

Le coût de l'électrolyse reste encore assez important, ce qui nécessite des donneurs d'ordres, des clients, des fournisseurs, des partenaires, etc. Chez Engie, nous voulons sans nul doute prendre notre part de l'action. Nous avons été les premiers de cordée il y a trois ans, sans faire de politique ou viser une image.

Mais aujourd'hui, il faut tous y aller. Nous avons besoin de nos concurrents car le marché est énorme. J'ai surtout parlé de la France, parce que c'est l'objet de ce colloque, mais nos acteurs français peuvent faire des choses à l'international également. Tout ce qu'on met en place sur notre territoire, pourra être dupliqué, ce qui permettra d'atteindre l'échelle visée.

Je terminerai donc par ce point : j'ai essayé de vous démontrer qu'aujourd'hui, les territoires ont besoin d'hydrogène comme un élément de la solution pour atteindre une décarbonation, de la qualité de vie, de l'emploi. L'hydrogène a besoin des territoires et vice-versa. C'est un besoin des territoires pour accueillir, pour s'engager, pour commander des bus à hydrogène, par exemple, cela peut faire partie du déclencheur pour un projet, voire à investir, comme on l'a vu dans le projet « Zéro Emission Valley », « I GO » ou dans d'autres projets.

Les territoires peuvent investir et représente à mes yeux un système « gagnant-gagnant. » C'est un rêve, mais concret. Il faut y aller maintenant. Merci beaucoup pour votre attention et allons-y.

**Me Emmanuel CLERGET,**  
**Notaire à La Charité-sur-Loire (58), Président du 114ème**  
**Congrès des Notaires de France "Demain le Territoire"**

Merci beaucoup, monsieur le Baron, je vous invite à me rejoindre. Monsieur le Président Lebœuf nous a quittés, retrouver sa Vendée. La parole est à la salle. La parole est également à vous, chers internautes. On va commencer même par ceux qui nous suivent en visioconférence.

Il y a une question sur l'acceptabilité des projets énergétiques dans les territoires : « *Les parcs photovoltaïques ont été mentionnés dans une moindre mesure par rapport à l'éolien et aux méthaniseurs. Comment mieux associer les citoyens ? Et quel dispositif peut-on mettre en place pour une meilleure acceptabilité de ces projets énergétiques localement ?* ».

**Monsieur Aymar de GERMAY,**  
**Délégué général du Think Tank Territoire et Consciences,**  
**Secrétaire Général de Tilia**

Alors, j'ai évoqué cette question et Alain l'a également évoquée. Nous avons aujourd'hui des difficultés à monter des projets sur deux sujets : les éoliennes et la méthanisation. J'insiste lourdement, mais cette stratégie de transition énergétique territoriale doit impliquer le plus tôt possible les citoyens. Il faut expliquer les enjeux et ce qui va être mis en place, ce qui va se faire : « *Comment ça va se faire ? Quelles sont les contraintes ? Quels sont les avantages ?* ».

C'est ce qui a été très bien fait en Vendée. L'illustration qu'a donnée Alain est très intéressante parce qu'ils ont finalement adressé tous les sujets de la transition énergétique. Ils ont monté des projets dans tous les domaines et ça s'est fait dans une boucle très étroite entre les acteurs publics, les acteurs privés et les citoyens, grâce à l'information, la pédagogie, et en associant au plus tôt les citoyens.

Et puis, il y a un autre sujet qui a été également évoqué par Alain et moi-même : la participation à la richesse créée. Ça, c'est un moyen de faire venir le citoyen dans le sujet. C'est-à-dire que le fait de proposer aux citoyens d'être actionnaires des sociétés de projets, c'est les impliquer complètement dans ces enjeux-là. Et puis, il y a un troisième élément qui concerne pour l'instant seulement l'électricité, avec les contraintes que j'ai citées, c'est l'autoconsommation collective d'électricité.

Si sur mon village se met en place un système d'autoconsommation collective, il y a de l'énergie produite localement. Elle est distribuée à ceux qui le souhaitent et ça permet aux citoyens d'avoir de l'énergie

produite chez eux et à un coût intéressant. Et donc, c'est aussi un moyen de leur faire comprendre que la transition énergétique les concerne très directement et qu'elle se construit également avec eux.

**Me Emmanuel CLERGET,  
Notaire à La Charité-sur-Loire (58), Président du 114ème  
Congrès des Notaires de France "Demain le Territoire"**

Voilà une question qui est un peu liée : « *Quelle est la part de projets purement individuels ? Est ce qu'on a des données là-dessus ?* ».

**Monsieur Aymar de GERMAY,  
Délégué général du Think Tank Territoire et Consciences,  
Secrétaire Général de Tilia**

Ce que je peux vous dire, c'est que les projets d'autoconsommation individuelle sont en plein développement. Et ça, c'est à la fois sur des bâtiments publics, des bâtiments industriels et même chez les particuliers, etc. Sur l'autoconsommation collective en France, je ne veux pas dire de bêtises, mais s'il y a une cinquantaine d'opérations, c'est le bout du monde, car le cadre réglementaire et financier est encore trop contraint.

**Me Emmanuel CLERGET,  
Notaire à La Charité-sur-Loire (58), Président du 114ème  
Congrès des Notaires de France "Demain le Territoire"**

Des questions dans la salle ? D'abord Philippe.

**Monsieur Philippe PLISSON,  
Ancien Député de la Gironde (33)**

Ce n'est pas tout à fait une question, mais c'est un témoignage qui vient corroborer l'aspect territorial de l'énergie. Quand j'ai été élu dans ma Gironde, on avait des projets d'énergie bois et dont on a parlé tout à l'heure. Mais c'est vrai que c'était quelque chose qui se menait à l'époque en partenariat avec l'Ademe.

On a monté des immenses fours pour arriver à chauffer des usines, quelquefois même des quartiers de petits villages. Mais très vite, on s'est trouvé confronté à la problématique de la ressource. En Gironde, vous le savez tous, il y a des vignes et donc on pensait récupérer les ceps de vigne, piquets d'acacia, etc. Tout ce qui partait en rebut. Mais malgré tout, même si sur le sud du département, on touche les Landes et donc on avait la possibilité de récupérer de la fourniture de bois, on s'est trouvé confronté à ce problème. Ce qui veut bien dire qu'en réalité, c'est une question de territoire. Et donc, là où on va produire une énergie bois parce qu'il y a la ressource, ici on ne pourra pas le faire ou inversement. Je voulais faire simplement ce témoignage. Mais c'est vrai que l'énergie bois, en tout cas dans certaines régions, est une énergie de consommation locale.

**Monsieur Jean-Michel ISSAKIDIS,  
Adjoint au Maire de Viroflay (92), en charge de  
l'Environnement et des Finances, Conseiller communautaire  
Versailles Grand-Parc**

D'abord, je remercie les intervenants pour leur témoignage. Je m'appelle Jean-Michel Issakidis. Je suis élu local depuis une vingtaine d'années dans la région parisienne, au niveau de ma ville, en charge des finances, des questions environnementales et au niveau de l'agglomération de Versailles, qui regroupe 18 villes pour 280 000 habitants. Et puis, je suis également élu au Syndicat intercommunal du Gaz et d'électricité où des questions environnementales sont également traitées. Je voulais faire deux ou trois remarques rapides et vous faire une ou deux suggestions.

D'abord, je pense, et je ne suis pas le seul, que le principal obstacle au développement de toutes ces initiatives territoriales de transition énergétique, c'est l'État. Pour plusieurs raisons. Mais oui, c'est l'État qui décide. On parle beaucoup des citoyens, on renvoie aux gens de fermer le robinet quand ils se brossent les dents et des gadgets comme ça. Mais en réalité, le problème, il n'est pas là.

En fait, le problème de fond, c'est la versatilité de l'État. Je prends un exemple concret pour ceux qui connaissent un peu ces sujets en profondeur. Pensez aux certificats d'économie d'énergie. Vous savez, cette valorisation de vos investissements locaux en euros en passant par une échelle de kilowatts économisés. Donc, l'État a la main depuis toujours sur cette initiative pour décider de ce qui est bon et à

quel moment. Je vais prendre un exemple très concret : Pendant plusieurs années, si vous mettiez du double vitrage, c'était valorisé à 4 euros.

Au bout d'un moment ce fut terminé pour le double vitrage, il fallait passer à la laine de verre. Donc, il y a des allers retours comme ça. Sauf qu'on ne peut pas comme ça, dans un pays aussi divers que la France, dire à tout le monde de mettre des doubles vitrages pendant 3 ans et après, les 2 années suivantes, de mettre de la laine de verre.

Donc ça, c'est un vrai problème. S'ajoutent à ça d'autres incohérences fiscales sur lesquelles je ne vais pas m'appesantir parce que c'est trop long et rébarbatif. Je ne prendrai qu'un exemple : les usines de traitement des ordures. Pendant des années, de l'incitation à l'investissement nous tombe sur le râble. Puis la TGAP, la taxe générale sur les activités polluantes, vient détruire le modèle économique des usines sur lesquelles on a investi parfois des montants très importants. Qu'est-ce qu'on fait avec ça ? Les périodes d'amortissement sont de 50 ans. Donc, il y a de nombreux exemples comme ça.

Je terminerai par les fameux PCAET dont on parle beaucoup qui, à mon avis, ne font qu'enfermer les sujets environnementaux dans ce que j'appelle un parc à thème. Comme si le seul fait de faire un PCAET allait sauver la planète. Notez d'ailleurs au passage une incohérence : d'un côté, on nous dit que la pollution ne s'arrête pas aux frontières et de l'autre, il faut faire des plans locaux. Donc, imaginez si la ville de Tchernobyl avait fait son PCAET, on serait super content aujourd'hui.

Donc, il y a des problèmes structurels qui viennent d'en haut, qui sont liés à des choses qui échappent totalement à la maille territoriale et qui, je pense, explique pourquoi on a tant de mal à monter en échelle sur ces initiatives. Donc, évidemment, c'est émaillé de petits projets, d'initiatives locales, de petites prises de risque des élus qui essaient de tordre le bras pour arriver à faire ce qu'ils font.

Corinne Lepage disait que l'Allemagne, en 20 ans, est passée de 5% à 50% de parts d'énergies renouvelables dans son mix énergétique. Nous, on piétine parce qu'on est englué dans une versatilité et une instabilité permanentes. Comment voulez-vous investir sur plusieurs années quand, tous les six mois, il y a un texte qui tombe et qui vient en partie faire tomber ce qui a été acté les années d'avant ? Ce n'est juste pas possible dans une grande partie. J'ai le sentiment, au bout de 20 ans, mais ça s'est accéléré ces dernières années, sur ce thème là et sur d'autres, que les collectivités passent leur temps à recoller les morceaux de vaisselles cassées par l'État.

Donc on n'avance pas, on fait des petits pas, ce n'est pas très satisfaisant. Il y a des exemples européens, je ne veux pas être trop long, j'en cite juste un, pour ceux qui connaissent ces sujets vraiment et pas de surface, le fameux logiciel Osiris. Pour ceux à qui ça parle, il a été bloqué par Bercy depuis 2016, qui empêche la distribution des fonds FEDER sur des projets locaux au prétexte qu'il y a un bug.

Ils ne trouvent pas le bug. Et quand vous discutez avec des parlementaires européens, ils vous disent que l'administration française envoie à Bercy des gens qui disent : « *Regardez les régions n'utilisent pas les fonds européens, il faut nous les redonner à nous* ». Donc, en fait, ils remettent en question les contrats avec l'Europe, avec la seule idée de recentraliser les choses.

S'ajoute à cela l'éparpillement des doctrines de la pléthore d'agences, Ademe et autres, qui ont évidemment, pour beaucoup d'entre elles, des idéologies contradictoires, ce qui leur permet de coexister sans jamais prendre le risque d'être fusionnées. Vous savez, c'est comme si vous aviez un projet, vous allez voir des investisseurs, l'un vous dit : « *Moi, ma priorité, c'est ça* ». Vous allez voir le deuxième, il vous dit : « *Moi, c'est ça* », et ainsi 3 ou 4 fois. Sauf que les priorités sont contradictoires les unes avec les autres. Donc vous vous retrouvez face à une injonction paradoxale. Donc, vous réduisez la taille de votre projet et donc il devient tout petit. Et c'est ce qu'on vit en France. Pour finir, on reste quand même sur un message positif, car je voulais faire cette proposition.

Je ne sais pas si elle est viable. Je reprends un peu l'idée, dont Corinne Lepage n'a pas parlé, mais qui a été conceptualisé par son associé dans son cabinet, Monsieur Christian Huglo, qui a inventé un système, une modélisation, qui est la valorisation de la nature. Cela lui a permis de calculer les indemnités à demander aux pollueurs.

C'est donc un modèle qui va très loin dans cette valorisation de la nature. Et je voulais savoir si les notaires, reprenant une idée de cet avocat, ne pourraient pas introduire dans leurs prérogatives, dans leur champ d'action, cette notion de valorisation de la nature qui permettrait à ce moment-là, peut-être, de passer à une plus grande échelle sur ces projets environnementaux, puisque cela prendrait une dimension contractuelle dans les contrats de différentes natures ? Le modèle existe déjà. Il est certainement perfectible, mais les choses sont faites en grande partie.

Ça rejoindrait ce qui se passe dans le monde du secteur privé, avec ce qu'on appelle des critères extra-financiers, qui pilotent la valorisation du patrimoine. Une notion a été introduite par le groupe Mazars et est très judicieuse, il y a déjà au moins trois ans, qui est la notion d'actif échouée, c'est à dire distinguant ce qui est polluant de ce qui l'est moins.

Voilà donc les suggestions. Est ce qu'il n'y a pas là moyen de débloquent quelque chose ?

**Me Emmanuel CLERGET,**  
**Notaire à La Charité-sur-Loire (58), Président du 114ème**  
**Congrès des Notaires de France "Demain le Territoire"**

On reviendra sur cette question. Vous faites appel aux notaires. Alors d'abord, nous ne sommes pas une chambre de notaires. Nous sommes un Think Tank, un organisme indépendant, créé par des notaires, mais qui est indépendant. Pour ce qui est du droit, en fait, de l'interaction entre l'intérêt général et le droit privé, nous reviendrons dans notre deuxième table ronde sur le rôle qui peut être joué par les notaires, par le contrat surtout, bien évidemment. Tant Antoine Gence qu'Antoine Teitgen y reviendront.

J'ai une question pour toi Aymar. Effectivement, on a parlé depuis le début de la responsabilité des territoires dans cette transition énergétique. Notre interlocuteur précédent a soulevé la faiblesse, ou j'ai plutôt noté, la versatilité de l'État. Donc, finalement si on dit que cette transition énergétique doit être faite au niveau des territoires, il va quand même falloir aussi qu'il y ait une cohérence des politiques de l'État, des départements et des communes.

Comment on mesure le territoire ? Quel est le territoire adéquat pour s'emparer de ce sujet ? Après, on aura évidemment des conflits entre communes, départements. Ce que vous soulevez tout à l'heure était d'ailleurs assez juste. Je sais que des députés, je pense, pourraient répondre, mais c'est une question, que peut-être tu pourrais saisir.

**Monsieur Aymar de GERMAY,  
Délégué général du Think Tank Territoire et Consciences,  
Secrétaire Général de Tilia**

Difficile de répondre brièvement à ta question, Emmanuel, parce qu'en fait, pour moi, le sujet de la transition énergétique peut se gérer à l'échelle d'un immeuble, d'un quartier, d'une commune et d'un département, etc. On voit bien en Vendée, il y a une stratégie globale qui a été menée, qui a mis en mouvement les communes, les intercommunalités, autour d'une politique unique mais selon une déclinaison territorialisée. Donc, je crois qu'il n'y a pas de concurrence entre les collectivités sur ce sujet. Il y a complémentarité en fonction des possibilités offertes par chaque territoire et des attentes de ceux qui y vivent.

Je ne crois pas non plus qu'il y ait de concurrence entre les collectivités et l'État. Il y a certes un cadre qui est parfois contraignant. Je l'ai évoqué. Je pourrais détailler d'autres sujets sur l'autoconsommation collective. Mais je pense que c'est aux professionnels, aux élus de dialoguer avec les parlementaires pour faire bouger les choses, de les informer sur les contraintes qu'ils rencontrent. Je pense qu'ils sont à l'écoute de tout cela pour faire en sorte que cette transition énergétique puisse se déployer rapidement.

C'est vrai que la société dans laquelle je travaille est franco-allemande donc je peux parler du côté allemand, car on met toujours sur un piédestal l'exemple allemand. Bon, pas sur tous les sujets : je vous rappelle tout de même que ça a charbonné dur ces dernières années. Donc, ce n'est pas vertueux sur tous les plans et on a trop tendance à s'autoflageller dans ce pays ! En revanche, c'est vrai qu'il y a une relation de confiance et d'efficacité collective – et je pense que ça manque à la France – qui permet d'aller plus vite et plus loin. Là où, en France, un projet va mettre trois ans à aboutir, en Allemagne, c'est un an, un an et demi. Donc oui, je pense qu'il y a encore de vraies choses à changer dans ce pays.

Pour moi, un élu doit être entrepreneur de son territoire. Il doit faire preuve de volontarisme. C'est ce qui s'est fait en Vendée. C'est pour ça qu'on a souhaité qu'Alain Lebœuf soit là. C'est que lorsqu'on veut, on

peut. Alors certes, il y a des contraintes. Certes, les normes sont dures, mais encore une fois, c'est d'abord une question de volontarisme. Et puis après, il faut entraîner l'État avec soi et faire bouger les règles grâce aux parlementaires qui sont là pour porter ces messages.

**Michel DELPON,**

**Député de la Dordogne (24), Président du groupe d'études  
Hydrogène**

Merci. Je suis Michel Delpon, Député et Président du groupe d'études Hydrogène. Ma question s'adresse à Franck Le Baron. Le gouvernement a mis les moyens, c'est à dire 9 milliards d'euros sur l'hydrogène, en deux temps. On a créé également une gouvernance, c'est-à-dire le Conseil national de l'hydrogène. Je voulais avoir votre avis sur ce sujet.

Est-ce que cette gouvernance fonctionne bien ? Parce que le monde de l'énergie est un univers très compliqué et très divers entre le ministère, la DGEC, les énergéticiens, les transporteurs... ou encore la recherche avec le CNRS ou le CEA. Est-ce qu'il y a eu une avancée depuis un an ? Et puis, quels sont vos besoins ? Est ce qu'on peut vous aider en tant que parlementaire pour faire avancer le dossier hydrogène? Parce la volonté de la France est d'accélérer sur l'hydrogène, donc il faut y aller.

Je sais qu'il y a deux ou trois volets qu'il va falloir soutenir, c'est à dire la recherche, toujours, la formation – on va manquer d'ingénieurs pour réaliser ce challenge - et les réglementations, évidemment. D'ailleurs, ça devrait être au Conseil national de l'hydrogène de faire avancer ces sujets : règlements et autorisations, voire après la question européenne.

**Franck Le BARON,**

**Deputy Vice President ENGIE Hydrogen**

Merci, monsieur le Député. Votre question est vaste et complexe, mais finalement, je vous remercie pour tous les sujets que vous abordez, parce que vous voulez travailler à votre niveau et c'est remarquable. Donc, je commence par un remerciement parce que je sais que des gens comme vous sont précieux. Après, concrètement, l'hydrogène est un sujet qui est nouveau. Il faut que tout le monde monte en compétence et soit prêt à prendre des risques.

Nous sommes à un moment où les initiatives doivent être prises. Elles ont été prises à différents niveaux, à différents endroits. Il faut qu'elles communiquent. Une réunion comme celle d'aujourd'hui est importante pour que les mondes se parlent. Donc, je dirai, que ce soit le Conseil national de l'hydrogène ou le Comité stratégique de filière, qui sont des initiatives à la base différentes, le plus important est que ces initiatives se parlent et qu'elles parlent avec le monde de l'industrie qui lui aussi va s'investir.

Et en fait, ça s'accélère, ça se produit tous les jours. Donc je suis plutôt positif et je pense que ça va dans le bon sens, même s'il y a effectivement quelques frustrations de temps en temps. Mais donc, je dirai qu'aujourd'hui, le constat est plutôt favorable et ces initiatives se parlent. C'est le plus important.

Finalement, tous ces projets, comme je l'ai dit tout à l'heure, ne se feront pas au départ tant que l'hydrogène renouvelable n'est pas compétitif, en tout cas dans les premières années.

Il y a besoin de support, de législation, de régulation. Il y a besoin aussi, malheureusement, de subventions. Mais les subventions doivent être faites seulement pour démarrer un projet. Un projet doit voler tout seul un jour. C'est simplement pour démarrer, faire la première étape. C'est ce qu'on attend de vous, les pouvoirs publics au sens large, le relai avec l'Europe pour aller chercher des subventions, montrer que les projets français sont importants et peuvent aussi avoir un intérêt pour l'Europe. C'est ce qu'on appelle les projets d'intérêt commun au niveau européen.

Donc, tout ça, ça va dans le bon sens. Je n'ai pas répondu à votre question, mais il y a plein d'éléments dedans et je pense que tout ce que nous sommes, public, privé, nous travaillons à ce que tout ça se mette en place.

Je suis confiant dans le fait que la France va être un leader de l'hydrogène sur son territoire, mais aussi potentiellement à l'extérieur. Que ce soient les usines qu'on crée pour faire des électrolyses à haute température par exemple, ou autre, nous travaillerons en dehors de nos frontières et ça, c'est remarquable.

Ce qu'on souhaite aussi en particulier, je terminerai là parce que je ne l'ai pas signalé, mais c'est aussi que le plan français, qui favorise surtout les investissements en France, nous soutienne dans des projets à l'étranger. Nous, ce qu'on dit chez Engie, et nous ne sommes pas les seuls, c'est qu'il serait important de voir comment l'État français peut accompagner les entreprises françaises à monter des projets à l'international. Parce que cette compétence, on va l'acquérir dans des pays où les énergies renouvelables sont moins chères et abondantes.

Donc, forcément, on va essayer de faire des projets dans d'autres pays. Ça va nous permettre de monter en compétence et, du coup, de rayonner dans le monde. On a une attente, non seulement industrielle, mais pas seulement. Merci pour votre question.

**Me Emmanuel CLERGET,**

**Notaire à La Charité-sur-Loire (58), Président du 114ème  
Congrès des Notaires de France "Demain le Territoire"**

Il y a une question sur Internet, sur les gouvernements allemand et français qui ont tous les deux annoncé 9 milliards d'euros de subventions pour l'hydrogène vert d'ici 2030. Du coup : « *Quels champions pour*

*l'Europe : l'Allemagne ou la France ? Est-ce que c'est pertinent d'appeler un Airbus de l'hydrogène ? Et à défaut, est-ce qu'il n'est pas possible d'envisager une coopération européenne sur le sujet ? Ou peut-être que ça existe déjà ? ».*

**Franck Le BARON,  
Deputy Vice President ENGIE Hydrogen**

C'est aussi une vaste question. Il faut voir que les initiatives françaises et allemandes sont un peu différentes. Les Allemands vont dépenser de l'argent pour surtout importer de l'hydrogène de pays où il sera fabriqué de façon plus compétitive, là où il y a du soleil et du vent moins cher qu'en Allemagne. La France a fait un pari différent. On est plutôt à promouvoir les projets en France et peut-être plus tard, des projets en dehors de la France, mais pour monter en compétence.

Les démarches ne sont pas concurrentes, il y a évidemment nous, chez Engie, mais nos concurrents et nos partenaires travaillent avec des entreprises allemandes.

En fait, aujourd'hui, je ne suis pas certain qu'un Airbus de l'hydrogène soit pertinent, mais en tout cas, il y a énormément de choses qui se passent en termes de coopération, soit en Europe, soit en dehors de l'Europe. Et l'idée, comme il y aura de la place pour tout le monde et que c'est un vaste marché, est qu'il faut travailler ensemble avec les Allemands, les Espagnols, les Portugais...

Puis, plus généralement, c'est la coopération qui va faire la réussite parce que c'est un mélange d'acteurs à un endroit donné, à un moment donné, pour faire naître un hub quelque part. Et ça peut être une entreprise française, allemande, portugaise ou autre.

**Me Emmanuel CLERGET, Notaire à La Charité-sur-Loire  
(58), Président du 114ème Congrès des Notaires de France  
"Demain le Territoire"**

Merci. Une question à la salle :

**Gregory LEFÈVRE,  
Directeur de recherche au CNRS**

Bien merci. Je suis Gregory Lefèvre, directeur de recherche au CNRS, physico-chimiste en charge de ressources.

Je travaille au CNRS, mais je parle ici en mon nom propre. J'avais différentes questions suite à vos interventions, notamment si je n'en choisis qu'une, c'est au niveau de la production d'électricité en backup. Vous avez présenté différents projets d'énergies renouvelables type éolien, photovoltaïque. Dans les deux cas, évidemment, c'est intermittent. Donc, ça sous-entend qu'il faut une production d'électricité en back up pour assurer l'offre électrique.

La question que je me posais, c'est lors de nouveaux projets au niveau du territoire, comment vous intégrez la production, justement de backup, c'est-à-dire à ce que vous partez du principe que, pour faire simple, quand il n'y a ni vent ni solaire, c'est à l'État d'apporter des moyens de production pilotables, lourds généralement, pour assurer l'offre d'électricité ? Ou est-ce qu'au niveau du territoire, vous devez par exemple avoir une production pilotable équivalente à la production d'électricité non pilotable ?

**Monsieur Aymar de GERMAY,**  
**Délégué général du Think Tank Territoire et Consciences,**  
**Secrétaire Général de Tilia**

Alors ce serait l'idéal, mais j'ai bien insisté, je pense, dans mon propos sur l'importance de la réassurance, en quelque sorte. J'ai pris ce terme, c'est-à-dire la nécessité d'avoir des réseaux et d'avoir toujours une infrastructure nationale ou alors globale, qui permet effectivement de répondre à la demande lorsque les EnR ne fonctionnent pas ou ne produisent pas l'énergie suffisante, quand il n'y a pas de soleil, quand il n'y a pas de vent, etc.

De toute façon, on a besoin d'un réseau et donc on a besoin des capacités de production. Moi, je pense que concernant le mix énergétique, nous ne sommes pas près de nous passer du nucléaire. L'objectif, c'est de rééquilibrer les choses, mais on a besoin de ça.

On sait très bien qu'aujourd'hui, le stockage est un système extrêmement coûteux. On pourrait imaginer produire beaucoup au lieu de stopper les éoliennes parce qu'il y a trop de vent. Donc je continue de produire, puis je dois stocker parce que le réseau étant saturé, je ne peux plus injecter ma production. Mais aujourd'hui, on n'a pas la formule qui permet de stocker, dans des conditions peu volumineuses et économiques, l'énergie produite par ces EnR. Donc oui, j'ai bien insisté là-dessus, je pense que la question du réseau, la question d'un système global de production qui est nucléaire aujourd'hui en France, sont aujourd'hui des éléments indispensables en complément de ce qui se fait sur les territoires.

Et je ne vois pas un département dans lequel on arriverait à être finalement autosuffisant aujourd'hui, en tout cas. On verra dans 10 ou 20 ans.

**Me Emmanuel CLERGET,**  
**Notaire à La Charité-sur-Loire (58), Président du 114ème**  
**Congrès des Notaires de France "Demain le Territoire"**

Merci Aymar.

Nous allons conclure cette première table ronde et vous remercier. Nous allons lancer la deuxième table ronde : « Quels freins législatifs, juridiques et financiers à la transition énergétique ? » et j'appelle à me rejoindre sur cette scène Monsieur le Député Jean-Charles Colas-Roy. Vous êtes Député de l'Isère et également co-Président du groupe d'études Énergies Vertes. J'invite également à nous rejoindre, Monsieur Alexandre Roesch, Délégué Général du Syndicat des Énergies Renouvelables et mes confrères Anne Musard, Notaire à Paris, Antoine Teitgen, Notaire à La Chapelle-sur-Erdre, et Antoine Gence, Notaire à Rouen.

Ces trois notaires ont la particularité d'avoir, comme il a été indiqué tout à l'heure, été rapporteurs lors de deux congrès. Philippe Laveix le disait tout à l'heure, ces congrès, qui ont lieu chaque année, ont pour objectifs de faire des propositions, d'étudier le droit, d'en regarder les insuffisances et donc de proposer une évolution au législateur de ce droit. Si vous le voulez bien, nous allons entendre les propositions qui ont été faites par les rapporteurs lors des congrès de Cannes et de Paris. Je vais commencer par donner la parole à Antoine Teitgen pour l'interroger sur la conciliation de l'intérêt général et du droit privé, puisqu'il peut y avoir à cette occasion une atteinte au droit de propriété.

Cher Antoine, la parole est donnée.

**Me Antoine TEITGEN,**  
**Notaire à La Chapelle-sur-Erdre (44)**

Merci Emmanuel. Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, nous ne sommes que notaires. Nous ne faisons pas la loi, nous l'appliquons, bien évidemment, et je parle donc sous le contrôle de Monsieur le Député. Vous êtes spécialiste des questions de la rénovation énergétique et c'est de ça dont il s'agit ici. C'est vrai qu'à l'occasion du Congrès des Notaires de Cannes, en 2018, on s'est emparé de certains sujets et on a fait des propositions.

Et je serai assez bref quant au sujet que je vais évoquer car il a eu une actualité au mois d'août avec la loi Climat et Résilience. Il s'agissait des questions de l'isolation par l'extérieur, donc c'est quelque chose qui a

été acté, et je laisserai ma consœur et mon confrère évoquer peut-être des propositions qui pourraient faire l'objet de lois plus tard. Mais je trouve que c'est un exemple assez révélateur de ce que nous rencontrons.

Alors pourquoi, nous notaires, on s'est emparé de cette question-là ? Notamment parce qu'il s'agissait du logement et que nous sommes l'un des acteurs du logement au quotidien avec les Français que nous recevons tous les jours. Le constat était simple, le législateur l'a bien compris, c'est que l'on a plus de la moitié du parc de logements qui a été construit avant 1974, qui était la date de la première réglementation thermique. Alors le législateur a fixé des objectifs ambitieux de rénovation des logements. L'idée, c'est de rénover 500 000 logements par an pour qu'en 2050, on ait un parc de logements entièrement BBC.

Donc ça implique bien sûr des actions très fortes parce qu'un logement construit dans les années 50 pour qu'il soit à la norme BBC, bien évidemment, suppose qu'il y ait un certain nombre de travaux qui puissent être faits. On a, dans nos cheminements, considéré que l'isolation du logement était une des meilleures solutions pour permettre d'atteindre cette norme BBC. L'isolation par l'intérieur était certainement une possibilité, mais qui faisait perdre de la surface habitable. Aujourd'hui, on cherche des mètres carrés en France, donc c'est l'isolation par l'extérieur qui a été retenue et c'est là où, en fait, ça a mis en évidence le problème du droit de propriété avec l'intérêt général. C'est-à-dire que le droit de propriété individuelle en France, depuis la Révolution française, est sacralisé et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen le protège contre toute atteinte dans son existence et dans ses modalités d'exercice. Et à côté de ça, les questions d'environnement et de protection de l'environnement sont apparues bien plus tard et on a une charte en 2005 qui est importante : la Charte sur l'environnement, qui a une valeur constitutionnelle en France, tout comme la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen avec le droit de propriété. Donc on a deux gros blocs de droits : le droit de propriété et le droit qui cherche à protéger l'environnement, qui coexistent, mais qui n'ont pas encore, je dirai, la même influence.

L'exemple, pour moi très frappant – pour autant, on progresse et tant mieux – est effectivement l'article 172 de la loi du 22 août 2021, dite loi Climat et Résilience, qui a créé alors un droit de surplomb. Alors, pour ceux qui ne connaissent pas cette notion, c'est un droit qui permet, lorsqu'on est propriétaire d'une maison qui a été édifiée en limite de propriété, de pouvoir, pour favoriser son isolation, de venir sur le foncier voisin, c'est-à-dire aller chez le voisin en surplomb de sa propriété.

Je peux imposer une isolation sur mon logement jusqu'à 35 cm de débord, non pas à partir du début du sol, mais à partir d'une hauteur de 2 mètres, sauf si mon voisin est d'accord. Alors, je dois dire que c'est une vraie révolution ! C'était un vœu qui avait été porté par le Congrès des Notaires de France en 2018,

On avait été un petit peu plus loin en disant que ça serait bien de créer cette servitude de droit privé, le droit de pouvoir empiéter chez son voisin pour simplement permettre la rénovation d'un logement avec isolation par l'extérieur, sous réserve, bien sûr, que mon voisin puisse revenir à la limite divisoire si lui-même souhaitait pouvoir construire un bâtiment qui respecte des normes BBC. Le législateur a créé donc ce qu'on appelle un droit de surplomb qui n'est ni une servitude ni un droit de propriété.

Finalement, on sent qu'on est un peu dans l'entre-deux, parce qu'on est sur le respect du droit de propriété et on n'a pas pu appeler ça une servitude, car la servitude ne doit pas déposséder le propriétaire voisin. Donc le législateur a appelé ça le droit de surplomb. Néanmoins, c'est une belle avancée parce qu'elle va permettre de lancer tout un tas de projets qui, aujourd'hui, nous le voyons dans notre pratique quotidienne, étaient conditionnés à l'accord du voisin.

Combien de fois est-ce arrivé ? On a eu des ventes à faire dans nos études où l'on va vendre un mètre carré, c'est-à-dire une bande de dix centimètres de large sur toute une limite de terrain pour permettre à un propriétaire de faire son bardage. Ce sont des choses qui vont dans le bon sens, avec un législateur qui crée des outils juridiques et entend notamment les vœux de la profession pour permettre cette marche en avant de la rénovation énergétique.

Effectivement, Madame la Ministre a rappelé tout à l'heure qu'il reste 8 ans pour faire ce qu'on n'a pas forcément réussi à faire en 30 ans. Et aujourd'hui, l'État français, nous, citoyens, sommes engagés à l'échelon national, mais on est aussi contraint par des normes européennes. Et ce qui était frappant dans nos travaux à l'époque, dans nos réflexions, c'est qu'on était tombé sur un arrêt de la Cour européenne des Droits de l'Homme en 2007, dans une décision qui rappelait quand même que des impératifs économiques et même certains droits fondamentaux comme le droit de propriété, ne devraient pas se voir accorder la primauté face à des considérations relatives à l'environnement.

Donc, on est bien sur des questions où l'on voit que les choses s'imbriquent, se superposent, se challengent, et nous avons finalement ici un exemple que je trouve assez marquant, d'une avancée qui arrive encore à faire l'équilibre entre le respect du droit de propriété qui est en France fondamental, mais aussi le respect du droit à l'environnement qui aujourd'hui implique chaque citoyen. Donc, nous nous félicitons de cette loi ait été votée et des implications pratiques qu'elle va avoir pour nos concitoyens et dans notre pratique notariale.

**Me Emmanuel CLERGET,**

**Notaire à La Charité-sur-Loire (58), Président du 114ème  
Congrès des Notaires de France "Demain le Territoire"**

Merci Antoine pour cette première proposition qui visait à favoriser les travaux d'efficacité énergétique. Ça a été aussi au cœur des réflexions du Congrès de 2020 à Paris. Anne, tu avais à cette époque fait deux propositions visant à lutter contre les passoires énergétiques.

## **Me Anne MUZARD, Notaire à Paris (75)**

Tout à fait. Merci Emmanuel. Nous avons défendu nos propositions deux ans après celles de Cannes, sur les mécanismes d'incitation à la réalisation de travaux de rénovation énergétique des logements - le thème du congrès était la protection et nous étions en charge de la protection du logement. Nous nous sommes notamment focalisés sur les problématiques de décence du logement. Puisque, vous le savez peut-être, depuis 2017 la performance énergétique participe de la décence des logements, c'est-à-dire de la possibilité de louer les logements.

Après avoir eu des critères un peu empiriques, désormais, nous avons des critères objectifs depuis début janvier 2021 et il y a tout un échéancier qui fait que, à brève échéance, une grande partie du parc locatif va se retrouver interdit à la location, ce qui renforce les enjeux de rénovation. Donc, nous avons fait deux propositions en vue de faciliter, favoriser, encourager la rénovation des logements : une proposition que je vais qualifier de civile pour lever un frein juridique et une proposition fiscale.

Évidemment, vous comprendrez pourquoi mon incitation est plutôt financière que juridique. La première proposition, qui était civile – c'était très technique tout à l'heure, on va faire un peu de technique juridique – était de créer un congé pour rénovation énergétique. Vous savez, les baux d'habitation en France sont régis par une loi de 1989 qui prévoit en son article 15 la possibilité de donner congé pour un certain nombre de motifs qui sont au nombre de trois :

- Reprise pour habiter
- Congé pour vente
- Motif légitime et sérieux

Nous avons voulu rendre plus lisible le motif légitime et sérieux en permettant d'écrire dans la loi la possibilité de donner un congé pour rénovation en vue d'atteindre un certain niveau de performance. C'est un peu la même logique qui avait été défendue par Antoine Teitgen à Cannes, c'est-à-dire un intérêt supérieur à la rénovation des logements, qui doit primer sur un intérêt privé immédiat de rester dans son logement.

Tout en sachant que, petite parenthèse, évidemment, l'idée n'est pas de donner un congé à n'importe quel moment, sans préavis. Il s'agit de toujours respecter le préavis de six mois tous les trois ans. Mais l'idée, c'était de lever ce frein juridique en permettant vraiment de rendre intelligible pour n'importe qui la possibilité de donner ce congé pour rénovation. Car si l'on n'est pas juriste, la rédaction de l'article 15 de la loi 1989 n'est franchement pas évidente. Et par ailleurs, on est évidemment soumis à l'interprétation des tribunaux sur ce qu'est un motif légitime et sérieux.

On a eu, cet été, un petit espoir, parce que dans la loi Climat et Résilience, il y a l'article 161 qui est apparu un peu à la dernière minute, qui a introduit dans la loi ce fameux congé, mais qui, évidemment, a été

rattrapé par le Conseil Constitutionnel qui a considéré que pour des raisons de problématiques juridiques ça ne pouvait pas atterrir à la dernière minute dans la loi. Donc finalement, ça n'y figure pas.

Ça, c'était pour la proposition dite civile. La proposition fiscale, c'était de réfléchir pour savoir si, aujourd'hui, les logements sont entre les mains des bonnes personnes. Est-ce que les logements ne sont pas entre les mains de personnes qui n'ont pas le courage, qui n'ont pas l'énergie, qui n'ont pas l'envie, qui n'ont pas le profil pour engager ces travaux de rénovation énergétique qui sont absolument indispensables ? Il faut savoir que le plan *bâtiment durable* a fait un recensement et, en 2019, a déterminé que pour les 6 millions et demi de logements du parc locatif privé, plus de 3 millions sont considérés comme des passoires énergétiques, donc les critères F et G.

On a donc proposé un mécanisme d'incitation fiscale, pur et simple, pour dire qu'il faut encourager la transmission du patrimoine immobilier entre les mains de personnes qui vont faire ces travaux et encourager la transmission à titre gratuit (successions, donations), mais également la transmission à titre onéreux, en permettant des exonérations de droits de mutation à titre gratuit et à titre onéreux – les droits d'enregistrement que vous connaissez – et également des incitations pour ne pas taxer la plus-value immobilière.

Évidemment, ces incitations fiscales, elles ne peuvent pas être sans contrepartie. Donc, la proposition que nous avons formulée, c'était que ce soit en contrepartie, évidemment, de la réalisation de travaux de rénovation pour atteindre un niveau élevé de performance énergétique, et qu'il y ait l'obligation de louer les logements conçus correspondants. Alors on avait proposé une durée minimum de location avec un certain niveau de ressources des personnes locataires. Vraiment, l'idée pour reprendre ce qui a été dit tout à l'heure en introduction par Corinne Lepage, c'est qu'on serait sur du financement durable.

Voilà, très succinctement, pour les deux propositions que nous avons soutenues à Paris l'année dernière. Merci.

**Me Emmanuel CLERGET,**

**Notaire à La Charité-sur-Loire (58), Président du 114ème  
Congrès des Notaires de France "Demain le Territoire"**

Merci Anne, nous laisserons réagir Monsieur le Député à ses propositions. Antoine Gence, à Cannes donc, vous aviez fait deux propositions en direction des énergies renouvelables. Et puis, on s'était évidemment attaché à la forêt : le bois sera effectivement une des clés de cette transition énergétique. Je te laisse les rappeler.

## Me Antoine GENCE, Notaire à Rouen (76)

Merci Emmanuel. Alors, avec mon confrère Éric Meiller, qui est notaire à Saint-Chamond, dans la Loire, nous avons à traiter le thème vaste de l'énergie.

Concernant l'énergie, on a fait cinq propositions. Deux vous sont présentées dans l'instant. La première a trait au contrat d'installation d'énergie renouvelable pour les particuliers : un contrat d'installation domestique couvrant l'installation de panneaux photovoltaïques en couverture ou une installation de géothermique, le tout pour les particuliers. Il y a un constat qui a été partagé, notamment lors de la première table ronde et dans l'introduction de Madame Lepage, c'est la faiblesse, en France, de ces installations chez des particuliers et aussi donc au niveau territorial.

Cette faiblesse aurait certainement beaucoup de raisons à cela, notamment quand on se compare à l'Allemagne, qui fait référence. Nous avons, à cette fin, interrogé des associations de consommateurs pour essayer de comprendre quels étaient les freins, d'après eux, à ces installations d'énergie renouvelable chez les particuliers ?

Ce qui en ressortait très nettement, c'est le fait qu'il y avait un manque de confiance dans le contrat. C'est-à-dire qu'ils avaient des retours nombreux de particuliers se plaignant d'avoir été un peu dupés à l'occasion des contrats à cause d'un vendeur qui vous vend l'installation, le crédit en même temps, et dit que ça ne coûte rien parce que le crédit sera remboursé par les économies ou la vente d'énergie que vous pourrez faire.

Et les difficultés, bien entendu, surgissaient ou surgissent à l'issue des travaux, essentiellement parce que finalement, le projet ne tient pas ses promesses. Le rendement espéré n'est pas là, voire engendre des situations plus compliquées, des problèmes d'étanchéité ou de réalisation de travaux. Enfin, voilà toute la problématique qu'on peut rencontrer dans les contrats entre des particuliers et des professionnels.

Alors, on avait réfléchi à cette situation en se demandant ce qu'on pourrait proposer pour renforcer une confiance nécessaire si on souhaite développer les installations individuelles des particuliers pour les énergies renouvelables : « *Que pourrait-on imaginer pour donner cette confiance à ces contrats ?* ». De manière relativement logique, la proposition consiste à organiser un contrat d'ordre public, c'est-à-dire que le professionnel sera tenu de respecter des critères minima dans sa proposition commerciale, liée à des garanties de rendement et de fiabilité dans le temps.

Il nous semble qu'au minimum, le professionnel doit garantir une production sur dix ans. Ça paraît cohérent d'imaginer une garantie décennale. Et parce que la vie des entreprises est compliquée, il est indispensable qu'à l'appui de ces garanties contractuelles données par le professionnel aux particuliers, une assurance soit obligatoire. De sorte que si l'entreprise fait défaut, le particulier ait un recours.

Pour le reste, s'agissant des modalités d'installation des énergies renouvelables, en couverture, en géothermie ou d'autres installations, on renvoie au droit commun les garanties à cet égard. Donc, la première proposition est un contrat d'ordre public d'installations d'énergie renouvelable pour les particuliers. Ça, c'était un premier volet ; il y a un deuxième volet qui a été également introduit tout à l'heure, avec Monsieur Lebœuf qui disait qu'il faudrait mieux mobiliser ou plus mobiliser le bois, la biomasse.

Faisons quelques rappels très rapides : la surface boisée en France a doublé au cours des deux derniers siècles. Ça, ce sont des données générales, d'une part. Et puis aussi, on sait que la croissance annuelle des arbres n'est gérée véritablement que pour moitié. Ça veut dire qu'il y a la moitié d'une ressource naturelle qui est en déshérence. Alors, il y a toutes sortes d'explications à cette situation. Il ne s'agit pas ici de les détailler, mais il s'agit d'essayer d'innover et de trouver une solution qui permette de mieux mobiliser, mieux gérer les bois et forêts en France.

On peut également rappeler que gérer une forêt nécessite une compétence technique. On sait qu'on a d'excellents organismes avec les Centres Régionaux de la Propriété Forestière qui assurent des conseils et des contrôles des bois et forêts en France. On a des experts et des gestionnaires forestiers, l'ONF peut même déléguer pour la forêt privée, en signant des contrats. Donc, il y a tout un ensemble technique qui est là pour aider les particuliers.

Et on sait également que d'ailleurs, très curieusement, et ça renvoie à ce que disait Antoine Teitgen à l'instant, la propriété forestière n'est pas absolue parce que la loi dans le code forestier lui fixe une finalité. Il y a une finalité d'assurer des ressources en bois pour la nation et d'assurer également la biodiversité.

Autre chose, la gestion forestière suppose des moyens humains importants et des moyens financiers : les machines, la gestion forestière et tous ses moyens. Pour ce qui relève des plans simples de gestion, c'est-à-dire pour les bois et forêts d'une surface supérieure à 25 hectares dans leur très grande majorité, les propriétaires signent ces plans simples de gestion qui sont agréés par les CRPF. Donc le système tel qu'il a été mis en place dans le cadre de ce qu'on appelle les lois Sérot-Monichon fonctionne très bien pour les dispositifs liés aux transmissions et aux exonérations diverses et variées. Toutefois, l'on constate toujours ce manque de gestion d'une partie importante des bois et forêts.

Ce qu'on se dit également, c'est que si vous héritez, si vous êtes propriétaire d'un bois, vous n'avez pas forcément l'âme d'un gestionnaire. Il est possible que vous appréciiez vous promener dans votre bois. Vous pouvez aller aux champignons, vous pouvez apprécier la chasse..., mais vous n'avez pas forcément l'âme et la compétence de l'exploitant forestier. La proposition consiste à permettre la possibilité de faire gérer les bois par des exploitants, qui n'ont pas la casquette de propriétaire.

C'est une proposition de bail forestier, où le propriétaire délègue au gestionnaire les obligations légales de gestion, parce que le propriétaire de plus de 25 hectares a l'obligation de gérer le bois. Il faut un contrat de long terme. On considère, en raison du cycle du bois de l'arbre, qu'il faut un contrat d'une durée comprise entre 18 et 99 ans. Il faut un loyer libre.

On ne renvoie pas du tout à la notion qui existe en matière agricole, avec des minima, des droits au renouvellement du bail, etc. Il faut que les personnes puissent librement négocier et fixer les conditions de ce bail forestier. La condition principale étant de déléguer la gestion à l'exploitant qui devient de ce fait dépositaire gestionnaire des bois sur pied. Il a des obligations environnementales, des obligations de gestion durable des bois et forêts, un loyer libre fixé soit à la coupe, soit périodique.

Si on veut autoriser des entreprises à signer des contrats à long terme pour assurer des approvisionnements et pouvoir planifier dans le temps leurs impôts. Il faut, pour que ce contrat fonctionne, qu'il y ait une neutralité fiscale pour le propriétaire. C'est-à-dire qu'il l'exploite lui-même ou qu'il le fasse gérer par un tiers, il faut qu'il puisse bénéficier des mêmes dispositions fiscales, c'est-à-dire bénéficier du dispositif Monichon en termes de transmission, en termes d'IFI (exonération des trois quarts), dès lors que le bail a une durée de 30 ans minimum – qui est la durée de l'engagement du citoyen qui veut avoir un dispositif Monichon – ou qu'il s'engage lui-même à assurer pendant 30 ans cette gestion.

Donc, en résumé, nous avons un bail pour dissocier la propriété de la gestion forestière, un bail forestier au profit d'un professionnel d'une durée de 18 à 99 ans et avec une neutralité fiscale. Alors, je voudrais simplement conclure sur un point : qu'il s'agisse de la première proposition, le contrat d'installation d'énergie renouvelable pour les particuliers d'ordre public ou de la seconde proposition, le bail forestier, cela ne coûte rien au Trésor. Ce sont des propositions qui sont totalement neutres sur le plan fiscal parce que même pour le second volet, qui est la neutralité fiscale pour le bail forestier, aujourd'hui dans les exploitations forestières, tout le monde se prévaut du système du forfait et du dispositif Monichon.

**Me Emmanuel CLERGET,**

**Notaire à La Charité-sur-Loire (58), Président du 114ème  
Congrès des Notaires de France "Demain le Territoire"**

Je vous remercie Antoine ; un vrai juriste et un vrai politique. Je vais donner la parole à Monsieur Roesch et on vous laissera terminer si vous le voulez bien, Monsieur le Député, ne serait-ce que pour vous permettre de rebondir éventuellement sur les propositions qui ont pu être faites. Monsieur Roesch, Délégué Général du Syndicat des énergies renouvelables, je vous laisse la parole.

## Alexandre ROESCH, Délégué Général du Syndicat des Énergies Renouvelables

Merci beaucoup. Bonsoir à toutes et tous et merci pour cette invitation. J'aurais juste un mot très rapide sur le Syndicat des Énergies Renouvelables que vous ne connaissez peut-être pas toutes et tous. On représente donc l'ensemble des filières de production d'énergies renouvelables en France, onze filières, dont l'électricité, la chaleur, les transports et le gaz renouvelable. On représente l'ensemble des chaînes de valeur de ces industries. On va du centre de recherche jusqu'à tous les sujets de fin de vie et toutes les étapes qui se trouvent entre les deux. Cela comprend toutes les professions supports, les principales banques françaises qui financent aujourd'hui des projets d'énergies renouvelables, mais également des SEM qui sont adhérentes chez nous.

Alors évidemment, la question est : quels sont les freins au développement des énergies renouvelables et à la transition énergétique de manière plus large ? Vous comprenez bien que, représentant onze filières, je ne peux pas - cela va du bois énergie jusqu'à l'éolien en mer - donc des enjeux extrêmement diversifiés, être aussi précis que mes trois prédécesseurs ; et d'ailleurs, merci beaucoup pour ces propositions.

Néanmoins, ça me permet de rebondir sur un premier commentaire parce que le frein aujourd'hui, dans notre esprit, à la transition énergétique, tient surtout au fait que le débat énergétique est posé d'une manière extrêmement incomplète et biaisée.

Vous avez parlé du bois et vous avez fait des propositions en plus extrêmement concrètes puisque c'est vrai que 75% du bois en France est détenu par des propriétaires privés. Mais derrière le bois-énergie, il y a la question de la chaleur. Et ce que je veux dire par là, c'est que le débat énergétique - on l'a un peu senti aussi jusqu'à présent - se concentre sur 25% de la question aujourd'hui, dans le grand débat public, politique et médiatique. On ne parle que de l'électricité. Il y a une capacité de traction absolument phénoménale du sujet nucléaire versus éolien versus EnR électrique. Je rappelle que la chaleur, ça représente 50% de notre consommation énergétique en France et que 60% de cette chaleur est carbonée, par rapport à ce que disait Madame la Ministre, sur les enjeux de décarbonation.

L'enjeu de la chaleur est essentiel. La facture énergétique française était en 2019 de 44 milliards d'euros. Ce sont des importations d'énergies fossiles pour couvrir nos besoins de chaleur et évidemment, pour les secteurs des transports. Les 25% de consommation du secteur des transports, on n'en parle pas beaucoup non plus. Donc, vous avez compris que ça fait 75% dont on ne parle quasiment jamais et on se focalise sur les 25% restants, le sujet de l'électricité.

C'est important, je pense, de noter cet angle mort absolument majeur dans le débat, parce que derrière, ça entraîne toute une série de choses sur les freins législatifs, le cadre économique, le cadre réglementaire,

qu'on imagine pour la transition énergétique. Si on commence par ne pas poser l'équation dans son entièreté, forcément, on ne va pas capturer l'ensemble des enjeux derrière.

Il y a un autre élément qui est assez frappant quand on observe la politique énergétique aujourd'hui, c'est qu'on voit un débat qui est assez biaisé, puisque le sujet de l'éolien est devenu un objet politique utilisé pour parler d'autres sujets qui ne sont finalement plus énergétiques : le débat des villes qui veulent imposer des choses aux campagnes, une certaine forme d'anxiété par rapport au changement à l'avenir...

Je ne vais pas me lancer là dans des sujets politiques, mais ce que je veux dire, c'est qu'on ressent une très grande perméabilité aux contrevérités, aux fake-news aujourd'hui dans le débat énergétique, qui est très amplifié par les réseaux sociaux. Je rappelle que seulement 17% des Français sont sur Twitter. Si l'on s'était reposé sur les tendances des réseaux sociaux pour savoir si les Français avaient souhaité se faire vacciner, je pense qu'on n'y serait toujours pas.

Donc, il y a en plus un effet de loupe et d'accélération de beaucoup de contrevérités qui sont aujourd'hui présentes sur les réseaux sociaux et parfois réutilisées à des fins qui sont finalement autres, que purement pour débattre du débat énergétique, qui font que tous ces éléments mis bout à bout - incomplétude de l'équation énergétique quand on en parle, ainsi qu'une forme de pollution du débat aujourd'hui - fait que le débat énergétique n'est pas facile aujourd'hui.

Il faut vraiment s'accrocher pour avoir quelque chose d'un peu apaisé et d'un peu responsable. Et là, j'en viens justement à la prospective et aux éléments marquants qui ont été présentés ces dernières semaines par RTE, qui a la responsabilité légale de gérer l'équilibre offre-demande. Ça répond d'ailleurs à la question de tout à l'heure sur les flexibilités, qui est une compétence légale donnée à RTE de gérer à chaque instant l'équilibre offre-demande.

Il est logique que les questions de flexibilité soient aussi regardées à la maille nationale, puisque c'est ce qui fait économiquement sens, de gérer la flexibilité d'une maille plus large, et pas juste à la maille d'un seul territoire. Quand on regarde les scénarios qu'ils ont présenté pour atteindre la neutralité carbone, le premier objectif, atteindre la sécurité d'approvisionnement du pays est le deuxième objectif et les deux sont aussi importants l'un que l'autre. Il y a six scénarii et l'on voit que dedans, trois indiquent un besoin de réinvestir dans du nucléaire. Le plus ambitieux, finalement, c'est à peu près de construire 14 EPR, et puis, sans doute entre 20 et 25 SMR, ce qui avait été évoqué tout à l'heure par Madame la Ministre.

Si l'on regarde les choses de manière apaisée et avec un peu de recul, dans ces scénarii-là, il y aura besoin de 50% d'électricité renouvelable pour couvrir nos besoins. Dans le scénario où on fait 8 EPR il y aura besoin de 64% d'électricité renouvelable. Donc, quand on dit ça avec un peu d'esprit de responsabilité, on se rend compte que ça ne sert à rien de continuellement opposer ces deux sources et que même si on refait du nucléaire, ça ne veut pas dire qu'on pourra se passer d'électricité renouvelable.

Il faudra de toute façon beaucoup d'éolien terrestre et en mer et beaucoup de solaire, y compris dans le cadre d'une relance assez vigoureuse du programme nucléaire. Et ça, c'est quelque chose qui, je pense

aujourd'hui, n'est pas suffisamment compris dans le débat. C'est pour ça que, justement, on continue à focaliser l'attention sur le nucléaire versus renouvelable parce qu'on a l'impression que l'un et l'autre pourraient se remplacer alors qu'en réalité, ce n'est pas le cas. RTE, qui ne gère que l'électricité, dit aussi que pour atteindre la neutralité carbone et la sécurité d'approvisionnement, il va falloir électrifier une partie de la consommation de chaleur, à hauteur de 55% dans les scénarios vertueux – aujourd'hui cette part représente 25% de l'électricité. Il reste 45% de notre consommation énergétique qu'il va falloir couvrir par autre chose que d'électricité. Et ça sera nécessairement de la chaleur renouvelable et des gaz décarbonés. On voit donc que là aussi, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité explique lui-même qu'en fait, il va falloir sérieusement s'attacher au sujet de la chaleur et des transports.

Par ailleurs, l'Ademe vient aussi de présenter des scénarii extrêmement intéressants, avec des grands choix sociétaux qui montrent les enjeux de sobriété énergétique, les paris qu'on peut faire sur les différentes technologies. Là aussi, les constats sont les mêmes : il faut faire à peu près 75-80% d'électricité renouvelable. Dans les deux cas, l'ADEME ou RTE, finalement, ce qui ressort, c'est que l'option vertueuse, indépendamment encore une fois du choix qu'on fait sur le nucléaire, c'est à peu près 75% d'énergies renouvelables pour couvrir la chaleur, les transports et l'électricité. Ça, c'est quelque chose d'important parce que derrière, ça veut dire que quand on aborde les cadres écologique, économique, réglementaire, il va falloir dérouler un programme de travail assez ambitieux en termes de ressources humaines, de moyens à mettre sur le sujet : et ça, c'est si important.

Du coup, quand on en revient un peu aux freins, il fallait en sélectionner certains. Encore une fois, sur 11 filières, j'avais un choix énorme, donc j'ai essayé d'en prendre certaines qui sont un peu transverses. Il y a une question de pilotage de la stratégie de transition énergétique. Le fait que ça remonte du terrain, quand on instruit des dossiers, le dialogue avec les services instructeurs est assez différent d'une région à l'autre, il est non harmonisé et peut aussi être le reflet d'un manque de moyens, d'un manque de formation des services déconcentrés de l'État.

Et ça, c'est un enjeu aujourd'hui important. C'est un enjeu de ralentissement qui est transverse à plusieurs filières. Derrière, il y a un manque d'indicateurs de suivi de performance. Combien de projets ont été déposés auprès des préfets ? Combien de projets ont été instruits ? Combien de projets ont reçu des avis positifs ? Combien ont reçu des avis négatifs ? Pourquoi ? Pourquoi des projets sont-ils refusés ?

Ça nous aiderait à systématiser les choses, peut-être avec des statistiques pour voir les points sur lesquels nous, développeurs de projets, devons travailler nos notions de biodiversité aujourd'hui, qui sont extrêmement importantes dans les dialogues avec les différentes parties prenantes. C'est un premier sujet. Et puis, on a un sujet qui, je ne sais pas si ça va rejoindre, peut-être partiellement, les enjeux qui peuvent intéresser les chambres notariales, mais les enjeux de foncier, c'est-à-dire des enjeux d'accès au territoire.

Il ne faut pas se tromper – c'est pareil sur l'éolien, je reviens sur ce point-là parce que je disais qu'il fallait parler de chaleur et finalement, je parle d'éolien – ça attire l'attention. Prenons une minute là-dessus : pourquoi aujourd'hui, avons-nous une concentration assez forte d'éolien dans le Grand Ouest et dans les Hauts de France ? Ce n'est pas parce qu'il y a simplement du vent dans ces régions, il y a heureusement

du vent dans d'autres régions françaises. Quand on fait un travail de cartographie, quand on superpose les contraintes de distance aux habitations, les contraintes Natura 2000, les contraintes de circulation aérienne civile (les couloirs, la hauteur des couloirs) les contraintes militaires, la distance au radar militaire, etc. On se rend compte qu'une grande partie du territoire n'est aujourd'hui pas accessible à des projets d'éolien terrestre. Et ça, c'est un vrai enjeu aujourd'hui. Si on veut un développement un peu plus harmonieux et si l'on veut faire bénéficier les territoires - et je vais revenir à la notion de territoire et de ce que peut apporter l'éolien - il y a un enjeu de libération d'espace et évidemment, nous, on ne dit pas qu'il faut réduire la distance aux habitations, vous vous en doutez.

Mais il y a par contre, sans doute, d'autres types de contraintes et notamment, je pense aux contraintes militaires qui pourraient sans doute être levées, d'autant qu'on vient plutôt de les étendre ces derniers mois malheureusement. Ce sont juste quelques exemples de freins qui, d'ailleurs, vous l'avez vu, ne sont pas nécessairement d'ordre législatif, mais plutôt d'ordre réglementaire en général, et qui pourraient être levés.

On peut se poser la question : est-ce que le financement des énergies renouvelables est un frein ? Je ne pense pas que ça le soit, puisque déjà, comme je le disais, il faut regarder les choses d'un point de vue macroéconomique. On a dépensé 44 milliards d'euros en importation en 2019. En 2020, la facture énergétique est tombée à 20 milliards avec la Covid et des cours du pétrole extrêmement bas. On va voir ce qu'il va être en 2021, mais je pense qu'elle sera bien supérieure à 40 milliards d'euros.

Donc, quand on efface cette facture-là, on voit bien que d'un point de vue macroéconomique, on a déjà ce volet d'argent à consacrer à la transition énergétique. Finalement, et c'est pour ça que les trajectoires de transition énergétique ne sont pas plus chères d'un point de vue macroéconomique que le statu quo, on a rendu totalement invisible 45 milliards d'euros qu'on jette chaque année par les fenêtres, d'ailleurs, avec tout ce que ça implique en termes d'infrastructures, de développement énergétique qu'on ne voit pas et dont on ne profite pas, car cela se fait à l'étranger.

Donc, nous sommes aujourd'hui dans une stratégie de volonté de souveraineté énergétique. Cela veut aussi dire accepter une part de visibilité dans le paysage de toutes ces infrastructures qu'on va vouloir relocaliser et, du coup, de prendre ces 45 milliards d'euros pour les injecter dans les trajectoires de transition énergétique.

J'en viens au financement, parce que les organisateurs m'ont demandé d'insister sur le bouclage financier des projets. C'est vrai que la transition énergétique, qu'elle soit sur les réseaux, le nucléaire et les renouvelables, va être très intensive en capital. Ça, c'est évident. Ce qui est donc important pour maîtriser les coûts de la transition énergétique est de maîtriser le coût du capital, donc le profil de risque de ces investissements. C'est important parce que le soutien public a vraiment changé de nature ; à l'époque c'était quelque chose qui était mis sur la table pour faire en sorte que le solaire photovoltaïque, qu'on produisait à 600 euros le mégawattheure, ce qui était beaucoup trop cher par rapport aux prix de marché, soit compétitif et donc subventionné.

Aujourd'hui, c'est une politique qui a porté ses fruits puisque c'est une des technologies décarbonées les plus compétitives. Mais on a encore besoin d'un dispositif, cette fois-ci assurantiel, de garantie. Le prix de marché de l'électricité ne permettra pas à un business model qui nécessite beaucoup de capital d'investissement initial de se dire que sur 15-20 ans, il ait une garantie que le marché va lui apporter suffisamment de revenus pour pouvoir se tourner vers les banquiers, vers les financeurs et leur dire sereinement : « vous pouvez me prêter X millions d'euros, à tel taux ».

Donc le soutien public aujourd'hui a essentiellement ce rôle d'abaisser le coût du capital. Et c'est une bonne complémentarité entre l'intervention publique et le financement privé. In fine, c'est notre approche sans doute la plus efficace.

Alain Leboeuf parlait tout à l'heure de société de projet, et c'est vrai que la grande majorité des projets renouvelables aujourd'hui en France se développe à travers des sociétés de projets, des SPV, qui s'appuient sur des taux de fonds propres très réduits et qui veulent un effet de levier assez important sur la dette. On est sur des moyennes de 85-90% parce que c'est comme ça qu'on développe ces entreprises et qu'on peut continuer à investir dans la transition énergétique. Une PME qui a 10 millions d'euros, une fois qu'elle investit dans six ou sept éoliennes, si elle devait tout couvrir en fonds propres, son développement s'arrêterait là et elle ne pourrait plus faire grand-chose. Donc, évidemment que le levier de la dette est très important pour accélérer la transition énergétique et donc, l'importance d'abaisser le coût du capital est essentiel.

La garantie d'un mécanisme de financement, je parle du complément de rémunération, est essentiel. Ça, c'était juste pour expliquer pourquoi la dimension financière n'est sans doute pas un frein à la transition énergétique, parce qu'il y a de l'argent, il y a des mécanismes qui existent. Simplement, il faut s'assurer qu'il soient maintenus dans le temps.

Pour en venir au territoire. J'ai fait toute cette longue digression sur l'importance d'avoir un débat serein, objectif et responsable. On voit bien que dire qu'on arrête l'éolien, qu'on démonte même l'éolien comme certains voudraient le faire, nous priverait de 9% de la production d'électricité française du jour au lendemain. C'est une première chose. Et puis, de toute façon, par rapport au scénario de RTE, on voit bien que c'est assez irréaliste. Mais cette exigence, finalement, de donner du sens à la transition énergétique, c'est la développer dans l'endroit où elle est la plus importante, c'est au niveau du territoire.

C'est important de donner du sens aux projets renouvelables et que le territoire exprime clairement ce besoin. Et le PCAET, dans notre esprit, est l'endroit pour le faire. Il y a évidemment les SRADDET élaborés par les régions qui donnent la grande feuille de route énergétique des régions. Mais ensuite, quand on descend vers ceux qui sont vraiment sur le terrain, les zones dans lesquelles se développent les projets, ce sont les communes, les intercommunalités, bref, le bloc communal.

Le PCAET, selon nous, est le document qui permet d'exprimer et donc de donner du sens aux besoins de développement des énergies renouvelables. Nous poussons ces sujets évidemment avec la période de la présidentielle qui s'ouvre. Vous imaginez bien que chaque organisation du secteur énergétique va faire

des propositions, mais l'une des propositions que nous faisons, c'est que, systématiquement, les PCAET intègrent une dimension chaleur, justement, puisque là encore, les collectivités, à travers les réseaux de chaleur, sont les acteurs qui peuvent en première ligne agir très concrètement.

Donc ça, c'est quelque chose qui est important. Et puis, les PLU et PLUi peuvent finalement être la manière concrète de mettre en œuvre le PCAET. C'est une manière importante et, sans doute, la première chose que peuvent faire les collectivités pour accélérer la transition énergétique. C'est, avec les outils dont elle dispose déjà, être en capacité d'expliquer clairement les besoins, donner du sens. Et encore une fois, ce débat qu'on a au niveau national, doit aussi exister au niveau de la maille du territoire.

Ensuite, les collectivités peuvent bien sûr s'impliquer très directement, à travers les SEM, à travers les syndicats départementaux, etc. Évidemment, on pense qu'il est important que les territoires s'impliquent financièrement et directement dans les projets. On n'a pas la même structure que les Länder allemands, ni la même culture, donc notre point de départ n'est peut-être quand même pas tout à fait le même. On pense qu'il faut quand même aussi laisser de la place à l'initiative privée, qu'on ne pourra pas développer l'intégralité des volumes nécessaires à la transition énergétique juste avec des sociétés d'économie mixte.

Pour terminer, et pour rester finalement aux conclusions sur les territoires, nous avons fait une modélisation avec Ernst & Young sur ce qu'apporteraient les énergies renouvelables à la France et aux territoires en termes de création d'emplois.

Aujourd'hui les renouvelables représentent 160 000 emplois directs et indirects. Si je prends toutes les filières (chaleur, biogaz, et autres), on pourrait créer 100 000 emplois de plus à l'horizon de la fin de la décennie si on atteint les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie. On a regardé comment ces emplois se répartissaient à la maille régionale, et justement, ce qui est intéressant, c'est que chaque territoire a une opportunité. Chaque territoire a soit un gisement forestier, soit un gisement méthanogène, soit du solaire, soit de l'éolien, soit de l'hydraulique.

Il n'y a pas de grands gagnants ou de grands perdants. La répartition de la valeur ajoutée et la répartition de la création d'emplois dans la modélisation qu'on a menée se distribue de manière assez homogène entre les différents territoires. Et je voulais terminer sur cette note positive parce que ça veut dire qu'il y a toujours quelque chose à faire, quelque chose qui soit l'endroit.

On ne pourra, comme le disait Alain Leboeuf, pas toujours développer de l'éolien, mais à ce moment-là, une autre solution sera disponible. Et c'est ça, la force des renouvelables, c'est d'offrir un bouquet de solutions.

**Me Emmanuel CLERGET,**  
**Notaire à La Charité-sur-Loire (58), Président du 114ème**  
**Congrès des Notaires de France "Demain le Territoire"**

Merci Monsieur Roesch pour cette intervention, peut-être à laquelle vous voudrez répondre, Monsieur le Député.

**Jean-Charles COLAS-ROY,**  
**Député de l'Isère et Co-Président du Groupe d'études**  
**Énergies vertes**

Bien, merci pour votre invitation. Bonsoir à tous.

Permettez-moi de saluer les élus, les différents parlementaires, anciens parlementaires, les élus locaux et l'ensemble des professionnels du droit et les énergéticiens. Je vais vous donner la vision d'un parlementaire puisque je suis Député de l'Isère, membre de la commission Développement Durable et Aménagement du Territoire et référent Transition écologique pour le mouvement En Marche.

Et tout de suite pour rebondir sur le droit de surplomb, je vous dis qu'effectivement, quand nous faisons la loi - et Jacques Marilossian ne me contredira pas - nous avons à trouver les voies et moyens pour mettre en place des obligations qui sont conformes à différents principes constitutionnels. Là, nous avons trouvé cette voie. Je l'ai vécu puisque j'ai été rapporteur de la loi hydrocarbures, dite loi *Hulot*, qui met fin à l'exploration du pétrole et du gaz en France à l'horizon 2040. Et pourquoi nous avons mis une échéance aussi lointaine que 2040 ? C'est parce que, par ailleurs, il y a des principes constitutionnels de liberté d'entreprise et de droits de suite pour un foreur qui vient chercher du pétrole. Et si jamais il trouve, il a un droit d'exploiter et donc nous ne pouvons pas aller contre ce principe constitutionnel, donc nous avons mis une extinction sur plusieurs années.

Le sujet du congé de rénovation énergétique est intéressant parce que ça touche effectivement les propriétaires bailleurs et je faisais partie de la commission Sichel qui a travaillé dans le cadre de la loi Climat et Résilience. Nous avons aussi réfléchi au sujet d'une solution d'hébergement pour les propriétaires occupants, puisque vous l'avez dit, c'est le sujet des rénovations lourdes et quand on veut passer une passoire énergétique F ou G dans le DPE aux critères A, B ou C – puisque la loi a ouvert au C – les rénovations coûtent 30, 40, 50, 60 000 € et nécessitent des travaux très intrusifs : on doit quitter son logement. Donc, le congé de rénovation permettrait de traiter les propriétaires bailleurs et des solutions

d'hébergement départementales permettraient à des propriétaires occupants pendant 2 mois d'être hébergés, le temps que des travaux très intrusifs se fassent.

Donc, ce sont des questions que nous avons essayé de traiter, qui ne sont pas faciles, mais qu'il faudra regarder. Concernant le sujet de favoriser les transmissions pour rénovation, ce sera à regarder, parce que même si on peut anticiper une tension sur le marché du logement, il n'est pas sûr que cette tension advienne. Donc, il faudra regarder à partir de 2025 puisque les critères de décence s'appliquent pour les passoires G en 2025, F en 2028 et E en 2034.

On verra si cette loi que nous avons mise en place crée des tensions sur le marché du logement. À ce moment-là, peut-être que nous mettrons en œuvre des anticipations fiscales pour remettre sur le parc locatif des logements qui en auraient été exclus par la complexité ou la crainte d'avoir à affronter ce critère de décence. Malgré tout, je tempère un peu parce que ce critère de décence ne vaut qu'au changement de locataire.

Donc, certes, il y a la date de 2025, mais si le locataire ne change pas en 2025, l'article ne s'applique pas puisqu'il n'est, pour l'instant, qu'à la demande du locataire en place si jamais celui-ci reste. Donc on voit bien qu'il n'y aura pas, tout d'un coup, au 1er janvier 2025, une révolution ; ça se fera progressivement au fur et à mesure des changements de locataires. Je voudrais aussi réagir sur une remarque qui a été faite par un élu local francilien en disant que le principal frein à la transition écologique, c'est l'État.

J'ai été beaucoup choqué par cette phrase, je vous le dis tout de suite, parce que je trouve qu'on se grandirait à sortir de cette opposition qui dit que lorsque tout va bien, c'est grâce aux collectivités locales et quand tout va mal c'est grâce à l'État. Je pense que la crise sanitaire a montré avec « le quoi qu'il en coûte » qu'on était loin de cette caricature. Et par ailleurs, sans les subventions de l'État, sans les tarifs d'achat dont parlait Monsieur Roesch, ou sans les différentes aides aux entreprises, je crois qu'il y aurait peu de projets de transition écologique qui se développeraient dans les territoires.

Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas réformer ou améliorer les procédures de l'État. Et d'ailleurs, je vais en parler. Mais de là à dire que le principal frein à la transition énergétique en France, c'est l'État. Je trouve que c'est profondément injuste. Et j'invite d'ailleurs cet élu à le faire hors des propos d'estrade, devant le Préfet quand il ira le voir la prochaine fois pour lui demander une autorisation pour ses projets, ou devant le représentant de l'Ademe quand il ira demander des subventions. Je l'invite à redire cette phrase, comme il l'a dite, et à faire sa diatribe.

Ensuite, sur l'exemple de l'Allemagne : alors, vous avez raison dans le développement des projets des énergies renouvelables. Malgré tout, soyons prudents. Parce que l'Allemagne a un mix énergétique profondément plus émetteur de gaz à effet de serre que le nôtre, et le coût des énergies en Allemagne pour les consommateurs est bien supérieur aux nôtres. Donc, nous avons des exemples à prendre sur les bonnes pratiques allemandes, mais nous avons aussi à capitaliser sur ce que nous faisons de bien en France, en particulier sur la méthanisation.

Vous en avez parlé : nous n'avons pas tout à fait les mêmes projets de développement de méthanisation et on a vu d'ailleurs qu'en Vendée, quand un grand projet de méthanisation se met en place, ça crée des réticences. Ce n'est pas notre stratégie en France, nous essayons de faire des projets à taille humaine, mais qui coûtent plus cher et effectivement, où la subvention publique vient compenser. Puisque quand vous avez un gaz fossile à 20 euros du mégawattheure, alors même que le gaz qui sort d'un méthaniseur en France est plutôt au-delà de 100 par mégawattheure, il y a 80 euros où la puissance publique met de l'argent pour aider à développer les projets.

Mais c'est ce que nous souhaitons, des projets à taille humaine, pas des grandes usines comme en Allemagne, parce que nous voulons des revenus complémentaires pour nos agriculteurs et pas que les agriculteurs deviennent des énergéticiens, avec des camions qui traversent toute la France pour approvisionner des grands méthaniseurs.

Alors, la donne a changé depuis 2017 et les rapports de RTE viennent l'illustrer. D'abord, il y a la réindustrialisation du pays : pendant 30 ans, nous avons détruit des emplois industriels, alors que nous en recréons depuis 5 ans, ce qui est vertueux pour l'emploi local, pour notre souveraineté énergétique et pour notre souveraineté nationale puisque nous relocalisons des industries et nous avons une attitude responsable. Nous sommes passés du facteur 4 division par 4 des émissions de gaz à effet de serre – ça, c'était la feuille de route en 2017 – à la neutralité carbone en 2050, ce qui veut dire une division par 6 ou 8.

Toutes nos politiques publiques sont orientées vers quelque chose de beaucoup plus ambitieux. C'est ce qui a été acté dans le quinquennat : la fermeture des quatre dernières centrales à charbon de métropole et l'électrification des usages, la fin des chaudières au fioul en dix ans (encore 4 millions de ménages sont chauffés avec des chaudières au fioul) et l'électrification du parc avec le passage du parc de véhicules thermiques vers les véhicules électriques en une vingtaine d'années.

Et puis, ça a été illustré par un acteur industriel : le grand virage, un plan de massification de l'hydrogène avec 100 millions d'euros au début du quinquennat, le plan Hulot, et 10 milliards d'euros depuis deux ans qui sont mis sur l'hydrogène. Et cela veut dire que si l'on veut le produire en valorisant le mix électrique décarboné de la France, eh bien il y aura une augmentation des consommations d'électricité. Donc, le rapport de RTE le dit : diminution globale des consommations en 2050, mais augmentation de la part de l'électricité dans ce mix.

Alors, quelques freins : d'abord, le fait qu'on va devoir passer de l'utilisation des énergies fossiles à d'autres sources d'énergie. Les énergies fossiles, c'est une morphine, parce que ce sont des énergies abondantes, peu chères et – Jean-Marc Jancovici le dit – très productives. Donc on va devoir passer à d'autres sources d'énergie et, en plus, on va devoir les installer sur notre territoire. C'est compliqué parce qu'aujourd'hui, on utilise des énergies fossiles qui sont puisées en Russie, au Moyen-Orient, qu'on ne voit pas et qui sont très souvent peu chères, sauf à l'occasion de quelques crises conjoncturelles.

Donc, se passer d'une drogue dure en quelques années avec une trajectoire qu'on va devoir amplifier – la Ministre Corinne Lepage l'a dit tout à l'heure – veut dire qu'on va devoir passer, de 1 à 2% de réduction des consommations de gaz à effet de serre, à plutôt 3 à 4% sur les 10 ans qui viennent, dans un contexte où l'on souhaite une reprise économique et de réindustrialisation du pays. Donc, on voit bien qu'on va demander des efforts colossaux aux citoyens et aux filières économiques de notre pays dans les 10 ans qui viennent.

Cela va créer des sujets d'acceptabilité. C'est finalement la question centrale, et c'est pour ça que je veux en dire quelques mots. Pourquoi et comment doit-on arriver à résoudre ces questions d'acceptabilité ? D'abord, c'est en valorisant la création d'emplois locaux et on a vu des élus volontaristes sur leur territoire dans le Cher ou en Vendée qui arrivent à développer des projets. Et plus on arrivera à montrer que l'on crée de l'emploi en France, en développant des projets d'énergies renouvelables, des projets de transition écologique, et plus on favorisera l'acceptabilité des projets par nos concitoyens, plus on donnera du sens à ces projets.

Deuxièmement, associer encore plus les citoyens et les collectivités locales au débat public et à la réalisation des projets. La loi a évolué, mais les collectivités locales sont encore bridées dans les prises de participations qu'elles peuvent initier dans les projets de développement sur leur territoire. Je pense qu'on peut aller plus loin dans cette ouverture.

Ensuite, il y a dans les freins le « *not in my backyard* », « pas dans mon jardin » : c'est-à-dire que vous avez des sondages qui montrent que 60% des citoyens français sont favorables au développement des énergies renouvelables et de l'éolien, et puis, quand un projet va se faire, il y aura une résistance très forte. Là aussi, l'association des citoyens – ça a été montré par les élus locaux tout à l'heure –, la pédagogie, le fait d'expliquer aussi la création de valeur et d'emplois, nous permettra peut-être de dépasser ces clivages avec une répartition territoriale à regarder. C'est pour ça que la région me semble être la bonne maille pour le schéma de cohérence. Il faut cette cohérence territoriale, c'est sûr que quand on accumule depuis des dizaines d'années des projets au même endroit, en particulier dans le Nord ou ailleurs, on crée des réticences.

Et puis la valeur verte, je voulais en dire un mot puisque je pense que les professionnels du droit et les notaires en particulier ont un rôle très important à jouer sur ce sujet puisque vous êtes des intermédiaires de confiance – le mot a été dit tout à l'heure et sur la transition énergétique, c'est un sujet majeur. Je pense qu'à partir du moment où l'on ne donne pas une valeur supplémentaire, une valeur verte, aux projets qui auront été finalement actifs en termes de rénovation énergétique ou de transition énergétique ou de présence des énergies nouvelles, on n'arrivera pas à faire cette transition.

Donc, il faut absolument créer une valeur verte et un affichage environnemental, c'est-à-dire donner l'information aux citoyens que tel ou tel produit est à valeur ajoutée pour un territoire, avec la valorisation des externalités positives. Donc, pour conclure sur le plan politique, quand on regarde le bilan du quinquennat, j'ai l'habitude de dire : ni autoflagellation ni autosatisfaction. Un virage a été pris, il faut encore amplifier la dynamique, mais on ne peut pas dire non plus que rien n'a été fait.

Je ne crois pas aux sirènes de la décroissance. Je le dis tout de suite parce que ça ne me semble pas cohérent du tout avec la stratégie de réindustrialisation du pays, qui est bénéfique et profitable, je l'ai dit tout à l'heure. Je pense au contraire qu'il faut renforcer le leadership et l'attractivité de la France pour pouvoir peser à l'international, puisque le problème est global, en particulier le sujet des émissions de gaz à effet de serre. Donc, il faut passer d'un modèle de croissance économique uniquement basé sur le PIB, à un nouveau modèle de prospérité, qui prend effectivement aussi en considération les sujets de protection de l'environnement, de protection de la biodiversité et d'artificialisation des sols.

Je ne crois pas non plus aux sirènes nationalistes ou populistes du repli sur soi qui diraient qu'il faut se replier sur la France, que finalement l'Europe n'est pas un allié. On voit bien que dans un monde avec la Chine d'un côté et les États-Unis de l'autre, c'est au niveau européen que l'on va pouvoir peser, et pas en se repliant sur la France. Et donc la construction européenne, même si elle est âpre, rugueuse, complexe, est un atout et une protection.

Enfin, je voudrais dire que la transition écologique, ce n'est pas qu'un sujet environnemental, pour moi, c'est avant tout un sujet de justice sociale, parce que ce sont les plus précaires d'entre nous qui sont les plus impactés par les conséquences du changement climatique. Et donc, on a tous un enjeu, et vous notaires en particulier le voyez, à faire des efforts sur le sujet de la précarité énergétique et à donner les moyens à chacun d'être acteur de la transition.

Nous, notre ligne de conduite à la République En Marche, c'est accompagner les plus modestes, inciter au maximum, contraindre en dernier ressort. L'accompagnement des plus modestes est vraiment un enjeu majeur pour associer les citoyens aux politiques de transition écologique et les rendre acteurs via une justice sociale et un développement économique.

Vous l'avez dit, Monsieur Roesch, l'Ademe montre dans ses rapports qu'il y a 600 000 emplois qui vont être créés dans la transition écologique. Nous avons un enjeu de formation parce que, par ailleurs, des emplois vont être détruits dans le secteur de l'automobile, dans le secteur bancaire, dans le secteur de l'assurance et donc il va falloir faire des plans de reconversion et former les nouvelles générations.

Et puis, c'est un sujet d'aménagement du territoire. Je crois qu'on a eu l'illustration de façon très forte que lorsque le volontarisme est là, cela se déploie dans les territoires. Il faut faciliter la vie des élus locaux, c'est vrai, tout en ayant en tête qu'il est nécessaire que nous fassions République et qu'il y ait une harmonisation à l'échelle du territoire. J'appelle quand même chacun à être vigilant, à certes, valoriser les atouts d'un territoire, mais aussi à valoriser la solidarité nationale. C'est vrai sur le développement des réseaux, c'est vrai sur les reconstructions après des catastrophes, c'est vrai sur le tarif timbre-poste, par exemple, qui est une avancée puisqu'on paye le même prix en Lozère, dans les DOM-TOM, en métropole ou dans les zones riches. Et attention aussi aux combats entre des métropoles qui accumuleraient des richesses et des zones rurales qui seraient un peu plus démunies ou avec moins de moyens pour faire des projets : c'est là que la cohérence régionale, la cohérence nationale, ce qui fait République, doit aussi faire sens.

Et puis, un dernier mot sur effectivement le réseau des notaires : c'est très intéressant d'avoir votre analyse parce que finalement, vous maillez le territoire, vous êtes très nombreux, vous avez des remontées de terrain, en particulier sur les sujets liés à la propriété, au logement, et vous êtes finalement à l'écoute des signaux faibles qui nous permettent d'anticiper et de préparer les lois de demain.

Donc, merci pour les propositions que vous avez faites.

**Me Emmanuel CLERGET,**  
**Notaire à La Charité-sur-Loire (58), Président du 114ème**  
**Congrès des Notaires de France "Demain le Territoire"**

Merci Monsieur le Député pour vous être également prêté au jeu des réponses à des propositions qui ne vous avaient pas été communiquées. Je salue l'artiste. Je pense que certains veulent prendre la parole. Est ce qu'on a quelques questions ?

Il y avait une question très précise pour nos amis notaires : « *Dans vos pratiques notariales avec les producteurs d'énergie solaire, avez-vous l'occasion de recourir aux baux civils de droit commun, en sus des baux emphytéotiques et des baux à construction déjà utilisés ? Et si oui, quels sont les avantages de ce type de bail ? Et pour quel type de projet ?* ».

**Me Antoine GENCE,**  
**Notaire à Rouen (76)**

Alors, en ce qui concerne les éoliennes, effectivement, comme ce sont des installations pour une longue durée, il y a différents types de baux prévus, soit dans le Code civil d'une part, soit dans le Code rural pour le bail emphytéotique d'autre part, avec parfois un découpage foncier, avec la possibilité de faire ce qu'on appelle des droits de superficie. Ce sont une sorte de volume dans l'espace. Donc, évidemment, pour les éoliennes ces types de baux sont tout à fait usités.

De même pour le photovoltaïque. Voilà.

**Monsieur Jean-Michel ISSAKIDIS,**  
**6e maire adjoint de Viroflay (92), en charge de**  
**l'Environnement et des Finances, Conseiller communautaire**  
**Versailles Grand Parc**

J'avais deux petites questions à évoquer. D'abord, je voudrais l'avis des notaires qui sont présents et merci de vos éclairages sur la loi Lagleize, Jean-Luc, de son prénom et du décret qu'il a apporté, qui a introduit en France le droit féodal sous une forme d'habeas corpus. Comment peut-on, dès lors qu'on sépare le foncier du bâti, dérouler une « stratégie nationale » cohérente qui immédiatement dévalorise le bien foncier en séparant le foncier du bâti ? Et donc, ça renvoie à l'espèce de pseudo proposition qui a été évoquée voulant qu'on isole tout partout, dans tous les sens ; mais comment finalement, les gens vont faire ?

Dès lors que vous dévalorisez le bien en coupant le foncier du bâti et que vous obligez les propriétaires bailleurs à faire des travaux extrêmement importants qui peuvent être justifiés, admettons le - quoique des lectures en anglais vous éclaireront sur d'autres modalités de faire ; mais c'est un autre sujet - comment va-t-on éviter de tendre cet élastique du monde de la location qui est aujourd'hui extrêmement tendu, où en France, il faut attendre 10 ans pour un logement social alors qu'il y a 45% de la population qui est éligible ?

Et dernière question donc, je voudrais l'avis des notaires là-dessus : pour moi, c'est un retour du droit féodal au prétexte de limiter le prix du mètre carré et à inciter les Français à devenir plus propriétaires – on est déjà à 45 ou 50% propriétaires – et il n'y a qu'à regarder en Angleterre : essayez d'aller acheter à Londres, vous allez me dire si c'est bon marché, essayez d'aller acheter à Amsterdam, vous me direz si c'est bon marché. Pour moi, on va dans le mur en accélérant dans cette direction, mais c'est juste un avis personnel. J'aimerais bien le vôtre.

Et le dernier point pour tout ce qui touche les belles initiatives d'efficacité énergétique, les passoires et tout le reste qu'on entend, j'aimerais que Monsieur le Député nous explique comment il fait face à des architectes des Bâtiments de France, dans un pays millénaire où il y a des monuments partout, quand on vous interdit l'isolation par l'extérieur, quand, à la faveur du changement d'un ABF du coin, il faut peindre les volets en vert et au suivant, en rouge et au troisième ABF aux couleurs du clocher du coin. Donc, on peut être dans la théorie, on peut être dans le déni, les faits sont têtus et restent là. Il y a un problème de mise en œuvre concrète.

Je ne vous accuse pas personnellement. Je comprends qu'il y ait un certain nombre de victimes collatérales du non-cumul des mandats qui font qu'au bout d'un moment, au niveau parlementaire, on ne sait plus exactement ce qui se passe sur le terrain, mais néanmoins les choses continuent d'exister.

**Me Emmanuel CLERGET,**  
**Notaire à La Charité-sur-Loire (58), Président du 114ème**  
**Congrès des Notaires de France "Demain le Territoire"**

Je vais d'abord laisser la parole à Monsieur le Député pour répondre sur le deuxième volet de la question.

**Jean-Charles COLAS-ROY,**  
**Député de l'Isère et Co-Président du Groupe d'études**  
**Énergies vertes**

Je n'ai pas de réponse particulière, je crois que les questions s'adressaient plutôt aux notaires. Quant au non-cumul des mandats, je suis élu local et parlementaire.

**Me Antoine TEITGEN,**  
**Notaire à La Chapelle-sur-Erdre (44)**

Alors je ne vais pas avoir la prétention de répondre à toutes vos questions. Il y a un rappel quand même important, c'est que nous ne sommes que notaires.

Nous ne faisons pas la loi et on nous donne un peu l'impression d'avoir une maîtrise sur tout un tas de choses, notamment sur la valeur verte notamment. On la constate parce qu'effectivement, les logements ayant de belles capacités énergétiques ont une valorisation plus importante. Mais alors, la dissociation du foncier et du bâti, c'est une question importante. Effectivement, en droit français, la propriété du sol emporte la propriété du dessus et donc on ne dissocie pas les deux. Simplement sur cette lecture-là, pour ma part, je trouve que c'est une bonne chose s'agissant du logement social. Pourquoi ? Parce qu'on fait référence au bail réel solidaire avec les organismes fonciers solidaires, qui peuvent produire du logement social qui, pour une fois, atteint sa cible. Dans les dispositifs du passé, les PLS, les PLAI étaient du financement aidé. Mais la plus-value à la revente, elle, bénéficiait finalement aux propriétaires et on s'écartait du mécanisme d'aide publique qui profitait à un propriétaire privé à un moment. Et on n'était plus dans le schéma intellectuel de respect du portage financier par l'État et les aides publiques. Effectivement, je dissocie la propriété du bâti, de la propriété du sol, qui reste la propriété de l'organisme de bailleur solidaire.

Néanmoins, ça ne m'empêche pas, en tant que propriétaire d'un appartement sous ce dispositif-là, de pouvoir le revendre à un prix maîtrisé. Mais celui qui viendra derrière profitera de cette dissociation du prix du foncier parce que c'est rechargeable.

Je trouve que là, vous êtes peut-être un peu dur parce que c'est le seul cas de figure où il y a dissociation du bâti en France, sauf des montages juridiques particuliers, quand on parle de propriété volumétrique, quand on fait des grands ensembles avec parfois des installations comme des éoliennes et ce genre de choses. Donc ça, c'était le point sur lequel je voulais revenir. Parce que nous, notaires, on considère – c'est plutôt une bonne chose parce qu'on atteint la cible – qu'il y a une vraie aide pour le logement social.

Vous évoquez effectivement la perte des mètres carrés avec l'isolation. Je suis entièrement d'accord avec vous : les études concluent qu'il peut y avoir jusqu'à moins 15% de surface habitable si on fait une rénovation, une isolation par l'intérieur. Pourquoi on applaudit des deux mains ce droit de surplomb ? C'est parce que, justement, on va chez le voisin et on va conserver ces mètres carrés habitables. C'est extrêmement important.

Après, vous avez mis le doigt sur une problématique qui va nous dépasser. C'est comment, aujourd'hui, on arrive à freiner les prix des logements en France. C'est une question éminemment politique, c'est certain. À l'échelle locale, il y a des règles – vous parliez du PLU et du PLUI tout à l'heure – qui permettent aujourd'hui d'ouvrir à l'urbanisation des zones à construire de logements. Il y a une question de volonté politique locale. Il y a une question de développement des équipements publics, etc. Mais ça, c'est une question qui pourrait faire l'objet d'un colloque spécifique.

**Me Emmanuel CLERGET,**

**Notaire à La Charité-sur-Loire (58), Président du 114ème  
Congrès des Notaires de France "Demain le Territoire"**

Je vais vous proposer de clôturer notre colloque, on a largement dépassé les 3 heures. Donc je ne sais pas si on a résolu la question de la transition énergétique. En tout cas, je voulais vous remercier tous, en visioconférence et en présentiel, d'avoir contribué à ce que je peux appeler la réussite de ce colloque, tant par la richesse des interventions que par les réponses apportées à de nombreuses questions.

Lorsqu'on a trouvé un nom à ce Think Tank, nous l'avons appelé Territoire et Consciences, et je vois que tout au long de l'après-midi et de l'intervention de Madame la Ministre Corinne Lepage, elle a appelé à la conscience.

Effectivement, cette transition énergétique nécessite la conscience de tous et l'engagement de tous : citoyens, collectivités, entreprises, territoires. Vous avez, tout au long de l'après-midi, rappelé que cette

transition énergétique se fera au niveau du territoire. Monsieur le Député, vous avez répondu en partie à l'une de mes questions : quel échelon ?

Vous avez parlé de la Région : Je retiens cet échelon. Madame Lepage nous a également invités à agir. Je crois que c'est une note optimiste sur laquelle nous allons nous quitter. Effectivement, tous les acteurs, notaires comme les autres, doivent s'approprier cette question de la transition énergétique et y contribuer en tant que citoyen, en tant que juriste, en tant qu'homme politique.

Un grand merci à tous. Nous vous tiendrons informés de nos prochains colloques. Merci à toutes et à tous.